

Terroirs

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SEPTEMBRE 2020

LES HOMMES - LES PRODUITS - LES TERRITOIRES



CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un nouveau développement pour plus de vie dans les territoires

PARTENARIAT

► Des portraits agricoles de territoire pour aiguiller les élus locaux



ANIMATION

► L'alimentation au cœur des territoires : les initiatives se multiplient



RENOUVELLEMENT

► Des rendez-vous pour favoriser l'installation et la transmission



AVEC LE MARCHÉ EN LIGNE,



RIEN NE SE PERD ET ON RESTE SOLIDAIRE.

Avec LOOP trouvez une alternative à vos circuits de distribution habituels. Conçue pour soutenir l'activité des agriculteurs et producteurs, cette plateforme digitale vous met en relation avec les consommateurs près de chez vous. Inscrivez-vous dès maintenant.



LOOP-MARKET.FR

La plateforme Internet Loop est éditée par NeoK, filiale du Groupe Crédit Agricole. Accès gratuit (hors coût du fournisseur d'accès). La création d'un compte et la publication d'annonces est soumise à conditions : renseignez-vous sur www.loop-market.fr. NeoK, société par actions simplifiée au capital social de 30.000 euros, sise 50 rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 852 824 713.

« Un nouveau développement pour plus de vie dans les territoires »



Ancrer nos agricultures dans leurs territoires, les adapter à leurs contextes locaux tout en croisant leurs dimensions régionales, nationales et européennes, conforter ou tisser des partenariats, voilà comment le réseau des chambres



d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes conçoit le développement territorial depuis de longues années.

Vous allez découvrir dans ce numéro de Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes, des exemples concrets qui illustrent notre action. Autour des questions d'alimentation territorialisées, gestion du foncier agricole, aménagement, gestion et protection des ressources, installation, transmission, emploi, ... nous accompagnons des projets de territoires qui font sens et contribuent à développer l'activité. Cette stratégie a porté ses fruits durant la période de crise de ce printemps. L'agriculture a été au rendez-vous en alimentant nos bassins de consommation en produits locaux.

Aujourd'hui, les chambres d'agriculture œuvrent résolument pour maintenir et développer les agricultures de nos territoires. Notre ambition pour la mandature 2019-2025 nous engage dans **un nouveau développement pour plus de vie dans les territoires**. De nombreux défis sont devant nous : changement climatique, gestion de la ressource en eau, renouvellement des générations d'actifs... Les chambres d'agriculture sont mobilisées. Relever ces défis nécessite le plus souvent d'agir dans un cadre partenarial avec des visions partagées et des actions co-construites. Développer les territoires passe par de l'écoute, du dialogue, du partage. Plusieurs actions présentées dans ce numéro l'attestent.

C'est en mettant en œuvre des projets concrets et opérationnels que les chambres d'agriculture contribuent au développement des territoires. Plus de 75 projets¹ de ce type ont été déployés en 2019. Ils ont mobilisé plus de 8 000 agriculteurs et 110 collectifs agricoles. Ils ont été construits et rendus opérationnels avec l'appui de plus d'une centaine de partenaires. Bonne lecture à tous.

GILBERT GUIGNAND, président de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

RAYMOND VIAL, président de la Commission territoires de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

1. Projets mis en œuvre dans le cadre du Programme régional de développement agricole et rural avec le soutien du compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » (Casdar).



Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est un supplément des journaux suivants :



ORGANISATION TERRITORIALE

- **Regard d'expert** / « Je ne suis pas de ceux qui considèrent que le développement agricole est condamné » p.4
- **Infographie** / Organisation territoriale française p.5
- **Partenariat** / Vals du Dauphiné et agriculture : des liaisons porteuses p.6&7
- **PLUI** / Foncier : des diagnostics agricoles à la carte p.7
- **Grand Annecy** / « Un cadre politique de discussions pour toutes les questions d'agriculture » p.8&9
- **Diagnostic** / Des « portraits agricoles de territoire » pour aiguiller les élus locaux p.10
- **EPCI** / Construire une stratégie agricole de territoire avec la chambre d'agriculture p.11

ANIMATION & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Protection contre les crues** / Surinonder des terres agricoles pour protéger un village p.12
- **Produits locaux** / L'alimentation au cœur des territoires : les initiatives se multiplient p.13&14
- **Pastoralisme** / Des espaces pastoraux reprennent du service p.16&17
- **Filière** / Le renouveau de la châtaigne dans le Cantal p.18&19
- **Proximité** / Des rendez-vous pour les professionnels de l'alimentation p.20
- **Concertation** / Tisser des liens entre pratiques agricoles et apicoles p.21

RENOUVELLEMENT

- **Monts du lyonnais** / Transmission et prise de conscience p.22&23
- **Énergie** / Photovoltaïque : démontrer le potentiel sur les bâtiments existants p.24
- **Alimentation** / Au pays des Syam p.25
- **Foncier** / Compenser la perte irréversible de terres agricoles p.26&27
- **Projet d'élargissement de l'A75** / 4 mesures de compensation agricole retenues p.27
- **Organisation foncière** / Échanger pour améliorer son parcellaire p.28

INNOVATION TECHNIQUE

- **Agronomie** / Fertilsols, pour améliorer la fertilité de vos sols p.30
- **Éleveurs** / Paus'Élevage, pour préparer l'avenir et faire autrement p.31
- **DESCInn** / Rami Fourrager®, le jeu où tout est possible sans prendre de risque p.32&33
- **Arboriculture** / Bien utiliser son pulvérisateur pour réduire la quantité d'intrants p.34&35
- **Changement climatique** / Adapter la production fourragère pour des élevages plus résilients p.36&37

Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est édité par la Sept (Société d'édition de presse de nos terroirs) ● Directrice : Christelle Barralon ● Rédaction : Apasec / Pamac ● Gérant : Jean-Pierre Royannez ● Rédacteur en chef : Sébastien Duperay, 04 72 72 49 08 ● Réalisation PAO : Apasec (69) ● Imprimerie : Rotochampagne - Groupe Graphycom ● Publicité et opérations de partenariat : ARB, Agrapole, 23 rue Jean Baldassini, Lyon Cedex 07 - Contact : Christophe Joret, 04 72 72 49 94 ● ISSN : 2556-3386 ● Nombre d'exemplaires : 30 000.



23 rue Jean Baldassini / 69364 Lyon Cedex 07



9, allée Pierre de Fermat / 63170 Aubière

« Je ne suis pas de ceux qui considèrent que le développement agricole est condamné »



Karim Benamrouche, enseignant-formateur à l'Université de Saint-Étienne et à l'Institut régional d'administration de Lyon.

Ces dernières années, le millefeuille administratif français a été impacté par de profondes réformes structurelles. Le point avec Karim Benamrouche, enseignant-formateur à l'Université de Saint-Étienne et à l'Institut régional d'administration de Lyon.

Quelles sont les principales réformes qui ont façonné le millefeuille administratif actuel ?

Karim Benamrouche : « La première loi importante à retenir est la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Elle a acté la création des Métropoles, des Pôles métropolitains et de ce qu'on a alors appelé les Communes nouvelles. Les Métropoles représentent le très grand milieu urbain français. Au départ, le seuil minimal était de 400 000 habitants mais sous la pression des élus, les exigences ont été revues à la baisse en 2017. Aujourd'hui, nous comptons vingt-deux Métropoles en France. Dans la fou-

lée, la loi Maptam de 2014 a officialisé la création du Grand Paris, de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Métropole de Lyon au statut particulier. La loi Maptam a également doté l'ensemble des Métropoles de compétences en matière de développement économique, d'enseignement supérieur et de transport. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions est ensuite venue réduire le nombre de régions intérieures pour fabriquer treize Régions XXL. Cette loi a aussi permis de doter les Régions de compétences renforcées en matière d'économie, d'aménagement du territoire et de développement durable. La dernière loi importante est la loi NOTRe qui en 2015 a permis de redimensionner le périmètre des intercommunalités et des communautés de communes. »

En dehors du triptyque Commune-Département-Région et du réseau de Métropoles, quelles sont les autres collectivités territoriales qui structurent notre pays ?

K.B. : « Il y a d'abord les communautés urbaines, un regroupement de communes dont le seuil minimal a été fixé à 250 000 habitants. On parle de communauté d'agglomérations au-delà de 50 000 habitants. Les communautés urbaines concernent principalement les territoires ruraux. Pour administrer des compétences techniques particulières comme l'assainissement de l'eau, les télécommunications ou encore le tourisme, les communautés territoriales vont souvent nommer des syndicats mixtes. Ce sont ce que l'on appelle des EPCI sans fiscalité propre puisqu'ils ne perçoivent aucune contribution à la TVA émanant des entreprises présentes sur le territoire en question. Le syndicat mixte est dit fermé quand il est créé par une commune ou une intercommunalité et ouvert quand il est le fruit d'une initiative régionale. On parle de Sivu lorsque le syndicat intercommunal a une vocation unique et de Sivom lorsque l'objet du syndicat prend plusieurs vocations. »

Quels sont les effets produits par les récentes réformes sur les territoires ruraux ?

K.B. : « D'après les observations de l'organisation France Urbaine, des communes comme Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon ou encore Grenoble ont vu leur dynamique de développement s'accroître avec la création des Métropoles. D'autres n'ont pas encore vu le changement escompté. Dans tous les cas, on remarque que le développement des Métropoles

s'est souvent fait au détriment des territoires périphériques qui pour beaucoup se trouvent aujourd'hui en situation de désertification. Le mouvement des *Gilets Jaunes* et les protestations des maires contre la loi NOTRe témoignent de cette inquiétude face à une dévitalisation de la périphérie. Le président de la République y a, en partie, répondu par la loi engagement et proximité (2019) qui a permis de remettre les maires au centre du jeu par la suppression des compétences facultatives des intercommunalités. Mais les Départements se retrouvent toujours pris en étau entre les Métropoles et les grandes Régions à tel point que beaucoup proposent de les supprimer. Il faudrait pour cela opérer une révision constitutionnelle. Dans les zones rurales, les Départements demeurent souvent la seule instance de gouvernance territoriale et seront sans doute conservés. Mais les Départements urbains abritant des Métropoles ont quant à eux vocation à disparaître. »

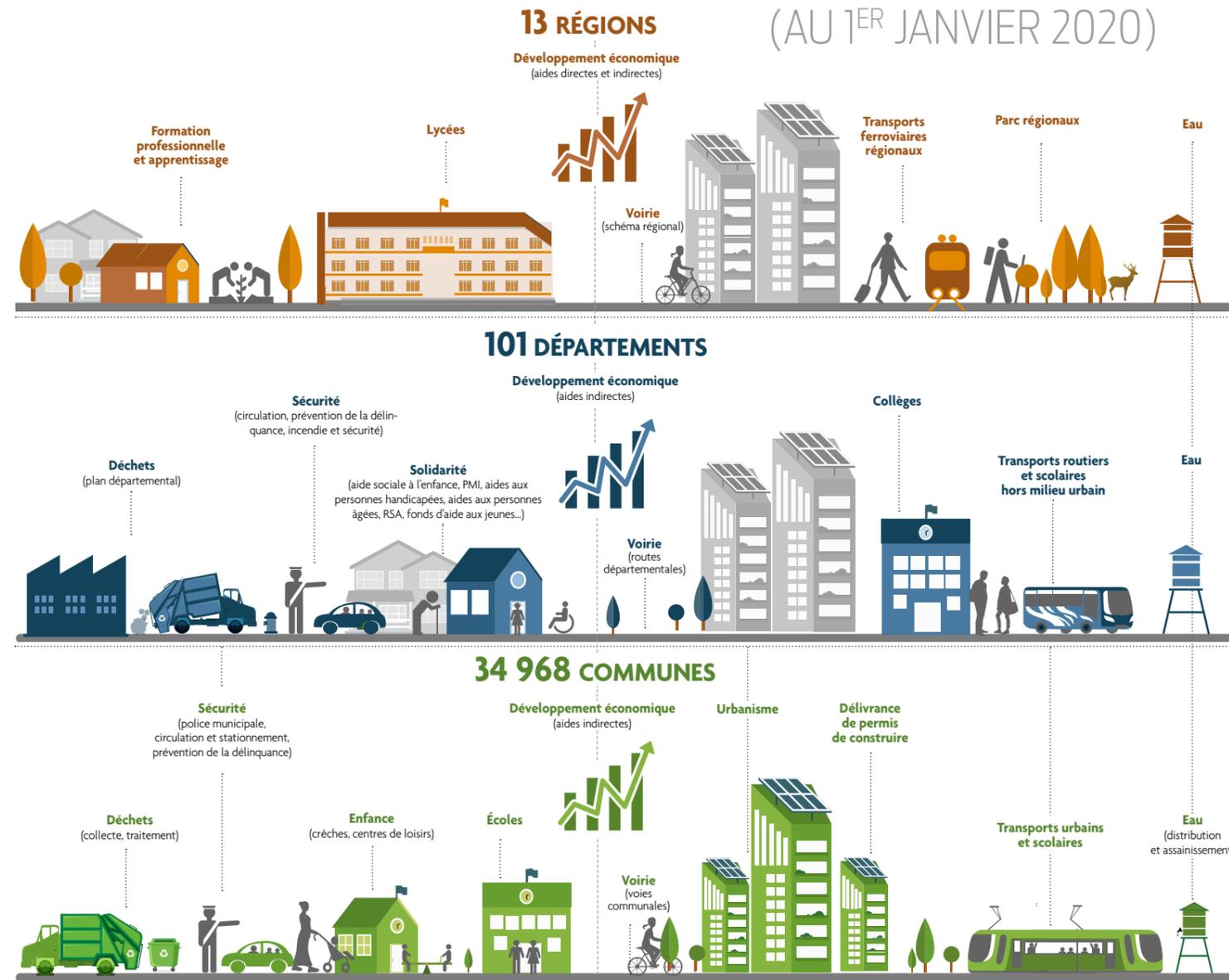
Quel pourrait être l'impact à plus long terme pour l'activité agricole ?

K.B. : « En tant que tel, aucune collectivité territoriale ne dispose d'une compétence agricole propre. L'agriculture est en fait englobée dans ce qu'on nomme le développement économique et l'aménagement de l'espace qui sont des notions assez vagues. Le développement économique revient à la commune qui va pouvoir aider de manière indirecte les agriculteurs en leur mettant à disposition des terrains. Mais le véritable moteur pour l'agriculture reste la Région par le biais de 2 schémas : le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) et le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Même si on constate que le sens de l'Histoire va en faveur d'une montée en puissance des Métropoles, je ne suis pas de ceux qui considèrent que le développement agricole est condamné. Ce qui manque aux agriculteurs, ce sont surtout des politiques connaissant les métiers de l'agriculture. Les nouvelles générations d'élus se caractérisent aujourd'hui par une culture urbaine et un lien moins fort que par le passé avec l'activité agricole. C'est seulement grâce à une mobilisation forte effectuée notamment par le réseau des chambres d'agriculture que sont mises sur la table les problématiques rencontrées par les agriculteurs. »

● PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE GARCIA

Organisation territoriale française

(AU 1^{ER} JANVIER 2020)



Les groupements intercommunaux en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-et-composition-2019-0>

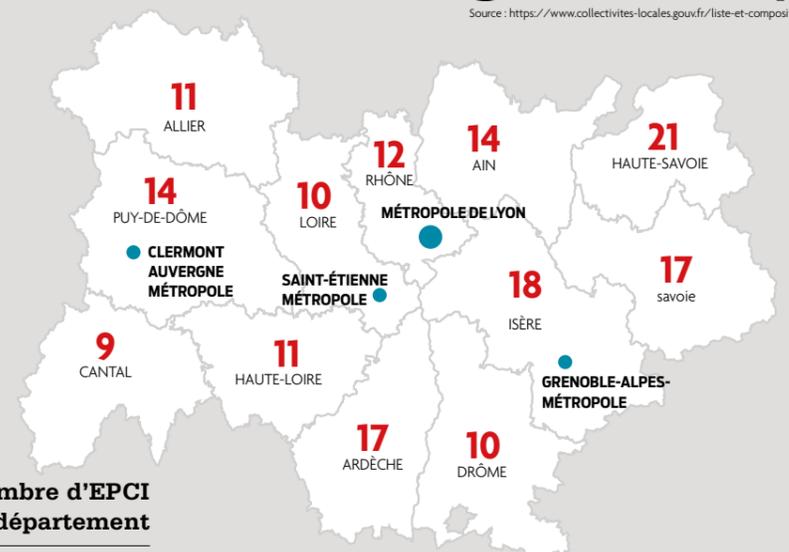
164

GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX OU EPCI (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)

composés des :

- syndicats de communes,
- communautés de communes,
- communautés urbaines,
- communautés d'agglomération,
- syndicats d'agglomération nouvelle,
- métropoles.

Nombre d'EPCI par département



Vals du Dauphiné et agriculture : des liaisons porteuses

Depuis trois ans, la chambre d'agriculture de l'Isère, le comité de territoire TerraVal'D et la communauté de communes Les Vals du Dauphiné mutualisent leurs moyens au service du développement agricole. Sous toutes ses formes.

Dans Les Vals du Dauphiné, l'agriculture occupe une place particulière. La toute jeune intercommunalité, qui regroupe 37 communes et près de 62 000 habitants, lui porte la même attention qu'à n'importe quelle activité économique. « Nous avons plus de 700 agriculteurs sur notre territoire : ce n'est pas neutre, justifie Roger Marcel, maire d'Aoste et ex-vice-président à l'agriculture, au développement durable et à l'environnement. L'agriculture est un vivier économique important pour Les Vals du Dauphiné. »

Bassin de vie agricole

Un vivier dont les élus communautaires ont pris conscience grâce au patient travail de terrain orchestré depuis des années par le comité de territoire TerraVal'D, avec l'appui de la chambre d'agriculture de l'Isère. « Avant d'être une communauté de communes, Les Vals du Dauphiné sont d'abord un bassin de vie agricole, souligne Thomas Behal, conseiller territorial à la chambre d'agriculture. Quand je suis arrivé, il y a six ans, j'avais quatre intercommunalités face à moi. Avec Didier Villard, le président de TerraVal'D, nous avons passé des années à nouer des contacts sur différents sujets, coordonner des initiatives, faire connaître l'agriculture du territoire. Nous avons peu à peu construit un rapport de confiance et sans doute un peu participé à la construction symbolique du territoire. L'agriculture est devenue un sujet fédérateur. » Tant et si bien que lorsque les quatre intercommunalités ont fusionné, en janvier 2018, l'agriculture s'est vue dédier une commission spécifique. « C'est une activité économique qui recouvre des métiers bien différents les uns des autres, explique Roger Marcel. Il y a de grosses exploitations, de l'élevage, de l'agri-



Pour rassurer élus et habitants concernés par un projet de méthanisation, les Vals du Dauphiné ont organisé plusieurs visites de sites en Haute-Savoie, en partenariat avec TerraVal'D et la chambre d'agriculture de l'Isère.

tourisme, des gens qui se lancent dans le bio... Autant de problématiques différentes qui nécessitent des réponses spécifiques. » D'où l'importance d'une coopération étroite entre la communauté de communes, la chambre d'agriculture et TerraVal'D. « Nous avons des échanges politiques et techniques qui permettent de croiser ce que veulent faire les élus, la demande des agriculteurs et notre mission, résume Manuelle Glasman, responsable de l'équipe Territoires à la chambre d'agriculture de l'Isère. Tous les ans, nous identifions les besoins, évaluons le travail et construisons ensemble un programme d'actions que nous co-finançons à travers le temps d'animation. »

Guichet unique

Formalisée dans une convention de partenariat, cette coopération technique et financière permet aux trois

structures de raccourcir les circuits de décision, et donc de gagner en efficacité. « Au départ, nous n'avions pas de moyen humain spécifique, raconte Florent Ferrero, en charge du développement de l'économie de proximité dans Les Vals du Dauphiné. Mais en mutualisant nos ressources, nous arrivons à faire pas mal de choses. Chaque structure a son domaine de compétences, mais nous ne faisons pas de différenciation : nous avons pris l'habitude d'agir ensemble et de l'afficher. » Au point d'ouvrir un « guichet unique » à destination des agriculteurs, avec des permanences mensuelles assurées collectivement. Des visites de fermes avec les élus aux « Rencontres de la ruralité » organisées l'an dernier à l'occasion des dix ans de TerraVal'D, en passant par le foncier, le recyclage des pneus usagers dans les exploitations ou le soutien aux projets de développement agricole, les actions sont très diversifiées. À chaque fois, les trois partenaires abordent les sujets de façon transversale et s'appuient sur leurs réseaux respectifs pour faire avancer les dossiers. « Nous avons la chance d'avoir une intercommunalité à l'écoute de toutes les agricultures, salue David Rivière, éleveur à Virieu et élu à

« Nous avons la chance d'avoir une intercommunalité à l'écoute de toutes les agricultures »

Christian Anselme, éleveur à Virieu et élu à la chambre d'agriculture de l'Isère.



PLUI Foncier : des diagnostics agricoles à la carte

La chambre d'agriculture de Haute-Loire réalise des diagnostics agricoles depuis 10 ans et répond à la demande des communautés de communes dans le cadre des PLUI.

L'élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) nécessite au préalable la réalisation d'un diagnostic de territoire qui repose sur l'étude de différentes thématiques dont l'agriculture. La chambre d'agriculture de Haute-Loire dispose d'un service urbanisme SIG qui réalise, entre autres, des diagnostics agricoles. Ces dernières années, les communautés de communes du Mézenc Loire Meygal et de Brioude Sud Auvergne ont fait appel à ce service. « Le diagnostic agricole est un état des lieux de l'agriculture sur un territoire concerné. L'étude porte sur les productions, les sols, les hommes, les bâtiments agricoles et établit un état comparatif de l'évolution du territoire sur plusieurs décennies. Le diagnostic agricole sera plus ou moins poussé et détaillé selon la commande », indique la conseillère urbanisme et foncier agricole, Laurence Gory. Cette dernière et la cartographe Sophie Dumas, recueillent par le biais d'enquêtes, des informations sur les exploitations agricoles en activité sur le territoire ; ces données servent ensuite à l'élaboration de cartes sur des thèmes divers (l'utilisation des terres, la localisation des bâtiments agricoles, la main-

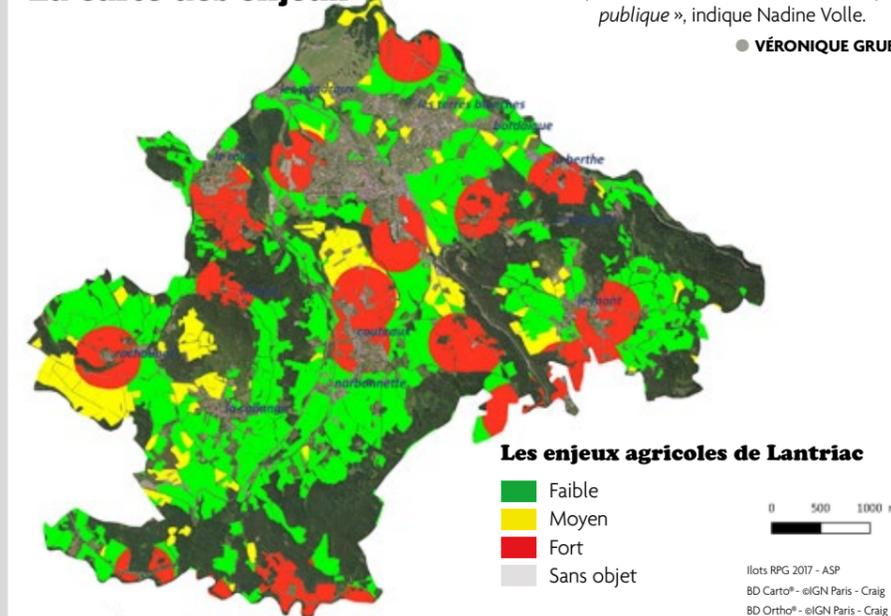
d'œuvre, l'âge des exploitants, la taille des exploitations, les productions agricoles, les signes officiels de qualité, accès et circulation sur les exploitations...).

Des enjeux hiérarchisés

Cette fine exploration de l'agriculture permet la détermination d'enjeux hiérarchisés (fort, moyen et faible) en fonction d'une analyse multicritères. Par exemple, sur la communauté de communes du Mézenc Loire Meygal, les critères sont les surfaces agricoles dans les 300 m autour d'un bâtiment agricole, les terres labourables, les prairies permanentes et les terres agricoles non utilisées par l'agriculture. Ce travail débouche ensuite sur l'élaboration de cartes des enjeux à l'échelle de la parcelle cadastrale. Pour les élus, ces cartes constituent de véritables aides à la prise de décision lors de l'élaboration des zonages. Notons que « la finalité du diagnostic agricole est de permettre le développement et le maintien de l'activité agricole et de protéger le foncier agricole ». Une fois le diagnostic agricole achevé, celui-ci est présenté auprès des élus et de la population agricole. « Et comme tout autre document ayant servi à l'élaboration du PLUI, le diagnostic agricole fera partie des documents soumis à enquête publique », indique Nadine Volle.

● VÉRONIQUE GRUBER

La carte des enjeux



la chambre d'agriculture. Nous lui faisons remonter les attentes du terrain et elle fait appel à nous, par exemple quand elle a un projet d'aménagement. L'agriculture fait partie intégrante de la réflexion, elle n'est jamais mise de côté. »

Approche collaborative

Une stratégie qui permet non seulement de consolider la place et l'image de l'agriculture dans une société de plus en plus urbaine, mais aussi de traiter sereinement des questions complexes, notamment en ce qui concerne le développement de la méthanisation. « En trois ans, les demandes ont explosé, constate Thomas Behal. Notre approche collaborative a permis de créer un espace de discussion, des outils de soutien de type GIP, mais aussi de coordonner les projets à l'échelle du territoire. » Mais il reste du pain sur la planche. Sur la feuille de route de la nouvelle commission agriculture mise en place l'été dernier sont déjà inscrits le foncier, l'installation et l'alimentation. Trois chantiers étroitement liés.

● MARIANNE BOILÈVE

Grand Annecy « Un cadre politique de discussions pour toutes les questions d'agriculture »

Depuis 3 ans, les élus de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et de l'agglomération du Grand Annecy sont partenaires pour promouvoir un projet agricole et alimentaire adapté aux attentes de la population et du territoire.

Premier bassin économique de la Haute-Savoie, la métropole du Grand Annecy compte 200 000 habitants issus des 34 communes regroupées autour de l'agglomération créée le 1^{er} janvier 2018. Doté d'un cadre environnemental alpin et lacustre d'exception, ce territoire dynamique et attractif de 500 km² est densément peuplé



(704 hab./km² hors forêts, alpages et espaces naturels). Les activités touristiques, les industries de pointe et les services à haute valeur ajoutée se côtoient sur un espace contraint par le relief. Avec la Suisse toute proche, ces gisements d'emplois soutiennent une forte croissance démographique depuis plus de 50 ans. Dans ce contexte, l'espace agricole et rural historiquement très présent dans le paysage se réduit sous l'effet de l'urbanisation des terres, de la construction des équipements et des infrastructures de transport. Mais l'agriculture demeure une force importante, avec des territoires agricoles très dynamiques sur le pays d'Alby, la vallée de la Fillière et du Laudon. Avec 90 % de la SAU en herbe, elle est majoritairement organisée autour des filières fromagères sous signes de qualité (7 AOP et IGP représentées), 60 % des 290 exploitations professionnelles recensées sont des élevages laitiers. Ils produisent chaque année un peu plus de 40 millions de litres de lait. Cette matière première noble est transformée en fromages savoyards renommés (reblochon, abondance, tome des Bauges, tomme, raclette et emmental de Savoie) par cinq ateliers sur place. Également sous IGP Savoie pour ses pommes et poires, l'arboriculture est la seconde production du Grand Annecy, complétée par la viande, le maraîchage et un peu de céréales.

Un projet agricole pour le Grand Annecy

La fusion des cinq EPCI en 2017 pour donner naissance au Grand Annecy, doté par la loi de décentralisation d'une compétence économique, a conduit les élus territoriaux à écrire un projet d'agglomération pour l'agriculture, la forêt et les espaces naturels. « À l'échelle de ce nouveau territoire, notre souhait était d'organiser une agriculture en phase avec les attentes alimentaires de la population tout en l'encourageant économiquement dans ses fonctions environnementales », explique Christian Anselme, maire de Fillière, vice-président du Grand Annecy délégué à l'aménagement, la ruralité et à l'agriculture et responsable du suivi de la convention. « Des ateliers participatifs réunissant élus, agriculteurs et associations ont montré le fort attachement de la population à son

agriculture, ses paysages agricoles et la qualité des produits alimentaires issus du terroir », note l'élue. De ce travail de réflexion et d'échanges, cinq grands objectifs ont été pointés : pérenniser et favoriser l'activité de production agricole par le renouvellement des générations ; renforcer les circuits agricoles et alimentaires de proximité pour mieux connecter l'offre et la demande locales ; prendre en compte les espaces agricoles (dont les alpages) dans la stratégie foncière ; préserver l'équilibre de l'espace entre les fonctions productives, écologiques et récréatives ; intégrer la forêt au projet dans toutes ses dimensions (bois d'œuvre, bois énergie, loisirs, protection risques naturels et biodiversité). Pour structurer, coordonner et mettre en place les actions collectives qui permettront d'atteindre ce projet de communauté (lire encadré), le Grand Annecy s'est naturellement rapproché de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, reconnue pour son expertise agricole, sa fine connaissance des filières et sa capacité à animer des groupes et à mobiliser les agriculteurs. Cette coopération pour 3 ans s'est matérialisée par une convention cadre signée le 28 novembre 2017 entre Jean-Luc Rigaut le président du Grand Annecy et Patrice Jacquin le président de la chambre consulaire. Un comité de pilotage représentatif des parties valide les programmes d'actions, les budgets correspondants et un comité technique constitué des collaborateurs propose la mise en œuvre opérationnelle.

Élus et agriculteurs se connaissent

Agnès Prieur-Drevon, maraîchère à Sevrier, élue à la fois à la chambre d'agriculture et au Grand Annecy, participe depuis le début au groupe de réflexion composé d'un tiers d'agriculteurs du territoire, assidus et à l'écoute. Elle se souvient des premiers débats délicats avec certains citoyens et élus imprégnés d'une image décalée de la réalité de l'agriculture savoyarde : « au début, la perception de nos filières et de nos pratiques était déformée par les schémas médiatiques nationaux. Il a d'abord fallu expliquer et montrer que notre agriculture est avant tout traditionnelle, majoritairement sous signes de qualité, respectueuse de l'environnement et faire valoir son rôle dans les équilibres économiques du territoire. Ensuite, nous avons appris à nous connaître mutuellement, à cerner nos domaines de compétences et les habitudes de travail se sont instituées entre nous ». Agnès Prieur-Drevon juge très positives ces relations tissées qui contribuent à avancer sur la prise de conscience de la nécessaire défense des terres agricoles, un sujet parfois difficile à appréhender par des élus soumis à des pressions antagonistes et à des enjeux financiers co-

« Notre souhait était d'organiser une agriculture en phase avec les attentes alimentaires de la population tout en l'encourageant économiquement dans ses fonctions environnementales. »

Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy, délégué à l'aménagement, la ruralité et à l'agriculture.



Sur le territoire du Grand Annecy, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc apporte son expertise agricole, sa fine connaissance des filières et sa capacité à animer des groupes et à mobiliser les agriculteurs pour conduire, avec les élus du territoire, un projet alimentaire adapté.

lossaux dans l'exercice de leur mandat. Référente de l'action pour le développement du maraîchage, Agnès Prieur-Drevon qualifie cette convention de « sincère, l'intention politique est là, mais il faut rester vigilants à bien prendre en compte la performance économique si l'on veut des projets durables et résilients ».

Restructuration foncière

Sur ce territoire soumis à de fortes tensions, le manque de foncier agricole est le premier frein à l'installation. Les candidats formés sont pourtant là mais butent sur la difficulté à trouver des terrains disponibles. Dans la convention, un volet important vise la restructuration foncière pour conforter les exploitations existantes et si possible installer des porteurs de projets. « La sensibilisation des cédants à la transmission, les échanges fonciers entre agriculteurs, des actions de médiation avec les propriétaires sont lancés mais prendront du temps pour produire des effets visibles », constate Nicole Bocquet, conseillère chambre d'agriculture et membre du comité technique.

Changement de majorité municipale à Annecy

Arrivant à échéance en 2020, la question de la reconduction de cette convention pour 3 années supplémentaires se posait déjà comme une évidence à ce moment-là. « Nous avons mis du temps à nous mettre en route. Maintenant que le chantier est ouvert, nous voulons aller plus loin et travailler sur le temps long », déclarait Agnès Prieur-Drevon. « C'est l'occasion de passer un nouveau contrat avec la société selon des objectifs partagés, d'y consacrer un budget pour fi-

Point d'étape

Le plan d'actions collectives 2017-2020

- ✓ RÉALISÉ - Définir un projet agricole de territoire pour le Grand Annecy.
- ✓ RÉALISÉ - Améliorer l'interconnaissance entre les élus et les agriculteurs en organisant des lieux et des temps d'échanges réguliers.
- zzz... PAS DÉMARRÉ - Renforcer le lien entre population rurale et urbaine par des actions pédagogiques et une signalétique attractive autour des terres agricoles.
- ⚙️ EN COURS - Restructurer le foncier agricole par des échanges en culture, anticiper les mutations pour mobiliser des surfaces pour le maraîchage et cartographier le potentiel agronomique pour mieux protéger les espaces de bonne qualité.
- ⚙️ EN COURS - Développer le maraîchage en circuit court en confortant la vingtaine d'exploitations existantes en surfaces et en favorisant la création de nouvelles exploitations.
- zzz... ARRÊTÉ, RÉFLEXION DE RELANCE EN COURS - Soutien à la plate-forme logistique de produits locaux constituée de 7 agriculteurs, coopératives et affineurs organisés collectivement à destination des professionnels de la restauration privée et scolaire. Le GIE MIAM (marché interprofessionnel alimentaire de nos massifs) lancé en 2013 s'est arrêté, une réflexion de relance est en cours.
- 💡 FAISABILITÉ DU MONTAGE À L'ÉTUDE - Aide spécifique à l'installation des jeunes agriculteurs en transportant les dispositifs d'aide à la création d'entreprise du Grand Annecy aux entreprises agricoles.

nancer des actions construites dans le dialogue avec les agriculteurs de l'agglomération », souhaitait Christian Anselme, membre de l'équipe de Jean-Luc Rigaut, président du Grand Annecy jusqu'en juillet 2020. Mais l'alliance François Astorg (Écologistes) et Frédérique Lardet (LREM) a remporté de justesse la mairie d'Annecy et porté Frédérique Lardet à la présidence de l'agglomération. Ce changement de majorité va-t-il entraîner l'Agglomération vers une autre politique ? Les agriculteurs du Grand Annecy seront peut-être

réassurés à la lecture du programme électoral du nouveau maire d'Annecy, François Astorg : « mettre un terme au gaspillage et à la pollution des terres et favoriser le développement d'une production agricole locale et diversifiée pour améliorer l'autonomie alimentaire du territoire ».

● B.C.

► Contact : Nicole BOCQUET, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc - T. 06 74 18 98 49

« Nous avons mis du temps à nous mettre en route. Maintenant que le chantier est ouvert, nous voulons aller plus loin et travailler sur le temps long »

Agnès Prieur-Drevon, maraîchère à Sevrier, élue à la chambre d'agriculture et au Grand Annecy, référente de l'action pour le développement du maraîchage.

Diagnostic Des « portraits agricoles de territoire » pour aiguiller les élus locaux

Les « portraits agricoles de territoire » permettent aux élus locaux de cerner les potentiels de l'agriculture locale sur leur territoire et de poser les premières pierres d'une convention cadre de partenariat avec les chambres d'agriculture pour s'engager sur des actions concrètes. C'est le cas de la communauté de communes Beaume Drobie dans le sud de l'Ardèche.

L'agriculture locale peut être moteur de nombreux projets de développement économique et d'aménagement du territoire, à condition que les collectivités en connaissent ses potentiels et ses faiblesses pour l'intégrer efficacement dans ses futurs projets. C'est l'objectif que se sont fixés les élus locaux en réalisant des « portraits agricoles de territoire » à destination des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Filières, cultures, surfaces agricoles, dynamiques socio-économiques, tendances démographiques, caractéristiques des exploitations... Ces portraits apportent différents outils de connaissance qui permettent de prendre conscience des atouts et des besoins d'une agriculture locale, de mieux comprendre les enjeux de son développement, mais aussi de cerner clairement le potentiel qu'elle peut apporter dans les projets de la collectivité territoriale. « Certains élus locaux connaissent très bien l'activité agricole de leur territoire, mais pas forcément toutes les filières, et d'autres la connaissent très peu, parfois seulement par les médias. Avec ces portraits, nous décloisonnons l'agriculture et nous donnons des éléments rationnels de connaissance aux ressentis des élus », explique Régis Perier, responsable du service espaces, territoires et environnement à la chambre d'agriculture de l'Ardèche. « Ces premières informations, factuelles, nous permettent tout d'abord d'échanger et de nouer un premier lien avec les EPCI, puis de se projeter sur

l'avenir. Nous sommes dans l'écoute et l'adaptation à leur demande. Nous ne souhaitons pas les défaire de leurs propres stratégies mais, au contraire, leur donner du poids dans les projets qu'ils mèneront en lien avec l'agriculture de leur territoire. Ils doivent être acteurs. »

Un partenaire incontournable

Ces portraits agricoles posent les premières pierres d'une convention cadre de partenariat menée avec les chambres d'agriculture pendant trois ans. À travers cette convention, des actions en lien avec l'agriculture sur le développement d'un territoire se mettent en place durablement. C'est le cas de la communauté de communes Beaume Drobie, située dans le sud de l'Ardèche, dont le territoire est très diversifié, tant en matière de terroirs que de reliefs. « Nous avons conscience de nos difficultés mais nous ne savions pas forcément sur quoi agir, par quoi commencer... Notre portrait agricole nous a permis d'avoir une idée plus précise des difficultés et des contraintes de l'agriculture locale, mais aussi de se positionner et de hiérarchiser les domaines prioritaires sur lesquels il est important d'agir », indique l'élu Alexandre Faure. « Il a été le point de départ du travail de compensation des émissions de gaz à effet de serre par le stockage carbone que nous menons aujourd'hui en collaboration avec la chambre. Elle élabore un diagnostic des taux de matières organiques, des types de sols

« Avec ces portraits, nous décloisonnons l'agriculture et nous donnons des éléments rationnels de connaissance aux ressentis des élus »

Régis Perier, responsable du service espaces, territoires et environnement à la chambre d'agriculture de l'Ardèche.



Des rencontres avec les élus et les agriculteurs des différentes communes d'Ardèche Rhône Coiron ont été organisées dans le cadre du diagnostic agricole.



Alexandre Faure, élu de la communauté de communes Beaume Drobie.

et des exploitations agricoles du territoire. Selon les résultats, nous mobiliserons des exploitations, sur de la viticulture en piémont cévenol, ou des châtaigneraies... Par la suite, la chambre nous orientera et nous aidera sur le recrutement et la rémunération des agriculteurs qui voudraient rejoindre notre démarche, sur l'organisation des apports de compost, des techniques de cultures, etc. C'est un partenaire incontournable ! » D'autres projets sont programmés dans les domaines du foncier agricole afin de favoriser l'installation et la transmission des exploitations, du développement de l'agritourisme, de l'emploi agricole, de l'agriculture biologique...

« L'agriculture est utile partout ! »

En matière de stratégie et de projets d'avenir, « l'agriculture est utile partout ! » affiche Christel Cesana, vice-présidente de la chambre en Ardèche. « Les agriculteurs sont vecteurs d'économie circulaire, d'approvisionnement alimentaire, d'emplois, d'entretien des paysages, de traitement et de retraitement des déchets verts, de stockage carbone... Tous les élus et les citoyens n'ont pas forcément conscience de ces intérêts. Ces portraits nous permettent de les mettre en lumière et de favoriser les actions qui intègrent l'agriculture locale dans les futurs projets de leur collectivité. »

● ANAIS LÉVÉQUE

► Contact : Régis PERIER, chambre d'agriculture de l'Ardèche - T. 06 38 43 43 72

EPCI Construire une stratégie agricole de territoire avec la chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture accompagne les communautés de communes, à l'instar d'Ardèche Rhône Coiron, dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement agricole.

Tout a commencé par une simple collaboration sur la question foncière. La communauté de communes (comcom) Ardèche Rhône Coiron a sollicité la chambre d'agriculture pour étudier les possibilités de valorisation des terres agricoles du territoire, avant d'envisager un partenariat plus large sur les enjeux agricoles. « Nous avons ainsi signé, dès 2018, une convention cadre avec Ardèche Rhône Coiron pour travailler à la réalisation d'ambitions partagées », indique Marion Gaulupeau, chargée de mission Territoires et collectivités à la chambre d'agriculture. « En avril 2019, nous avons élaboré un diagnostic agricole du territoire. Des rencontres avec les élus et les agriculteurs de chaque commune ont permis de recenser les besoins. »

Définir ses priorités

« À l'issue de ce travail, les élus de la comcom ont décidé de se doter d'une véritable stratégie agricole. Ils ont ainsi défini trois priorités en matière

de développement agricole : la relocalisation de la consommation et la promotion des produits locaux ; le foncier agricole, l'installation-transmission ; et enfin la transition écologique – en lien avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), explique Marion Gaulupeau. Pour chacun des axes prioritaires, nous travaillons aujourd'hui à l'élaboration d'un plan d'actions et de propositions concrètes. Les élus arbitreront eux-mêmes parmi nos propositions. »

Les communautés de communes ont les moyens d'agir

Selon Ludovic Walbaum, élu à la chambre d'agriculture-responsable des partenariats collectivités du secteur Sud Ardèche, travailler en lien avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) a un grand intérêt. « Les comcoms sont véritablement pilotes sur tous les enjeux économiques, et ont les moyens d'agir à l'échelle de leur territoire sur les enjeux agricoles. Ils ont un rôle à jouer sur l'approvisionnement en produits locaux, lorsqu'ils gèrent des cuisines centrales (écoles, Ehpad...), ou encore avec la mise en place de marchés locaux, etc. Ils sont également en première ligne sur la préservation du foncier agricole avec les documents d'urbanisme (PLUI - Plan local d'urbanisme intercommunal, PAEN - programme de Préservation et de valorisation des espaces naturels et agricoles), la lutte contre le mitage, mais aussi sur le volet installation avec les comités locaux à l'installation (Cli), etc. » Il poursuit : « Pour la chambre, travailler avec les comcoms est véritablement constructif. Notre rôle est d'être force de propositions à leurs côtés, de mutualiser nos forces, pour l'intérêt de l'agriculture et du territoire. » ● M.C.



Trois questions à

Yves Boyer, vice-président d'Ardèche Rhône Coiron à l'Économie et maire de Baix.

Pourquoi était-il important pour Ardèche Rhône Coiron de se doter d'une stratégie agricole ?

Y.B. : « Pilotes en matière économique, les communautés de communes ont des moyens d'agir sur le développement agricole. C'est d'autant plus vrai sur notre territoire où l'agriculture occupe une place importante, avec une grande diversité de productions (céréales, vignes, fruits, élevage...). L'agriculture est un des leviers du développement économique du territoire et les élus de la précédente mandature ont souhaité se doter d'une stratégie globale en la matière. »

Quels sont les enjeux sur votre territoire ?

Y.B. : « Les derniers événements liés au Covid ont montré combien il est important de se pencher sur les questions d'alimentation et d'approvisionnement en produits locaux. Les enjeux de pérennisation du foncier agricole mais également de transition écologique et énergétique ont également été retenus comme prioritaires par les élus. Ce sont aussi des objectifs pour lesquels nous avons des moyens d'agir, par exemple en orientant la gestion d'équipements structurants (comme les réseaux d'irrigation) voire leur création ; ou encore la gestion de la cuisine centrale, etc. Aujourd'hui, un cap a été fixé et des pistes d'actions ont été élaborées. C'est désormais aux nouveaux élus de la comcom de définir lesquelles ils souhaitent mettre en place. »

Pourquoi avoir fait appel à la chambre d'agriculture pour ce travail ?

Y.B. : « La chambre a une réelle expertise sur ces questions, ce qui nous a permis de gagner en efficacité. Par ailleurs, elle a joué un rôle de relais entre les agriculteurs et les élus, tout en apportant un regard extérieur et distancé sur l'agriculture du territoire. Même si ce sont les élus qui restent maîtres des choix qui seront validés, la chambre nous a fourni un travail objectif qui pourra d'ailleurs donner lieu à l'avenir à un partenariat, sur les orientations que nous partagerons. »

● PROPOS RECUEILLIS PAR MYLÈNE COSTE

Protection contre les crues Surinonder des terres agricoles pour protéger un village

Un projet de surinondation de terres agricoles a été lancé pour protéger le village de Saint-Sorlin-en-Valloire (Drôme). La communauté de communes Porte de Drom'Ardèche s'est appuyée sur la chambre d'agriculture pour rédiger un protocole d'indemnisation des dégâts. Un protocole co-construit avec les agriculteurs concernés.



Des aménagements sont prévus pour protéger le village de Saint-Sorlin-en-Valloire contre les crues centennales de deux cours d'eau. Dans ce cadre, la communauté de communes Porte de Drom'Ardèche a demandé l'appui de la chambre d'agriculture de la Drôme, notamment pour rédiger un protocole local d'indemnisation des dégâts, qui a été co-construit avec les agriculteurs concernés.

La communauté de communes Porte de Drom'Ardèche (CCPDA) porte un programme d'action pour la prévention des inondations (Papi). Ce type de programme est destiné à traiter le risque inondation à travers des actions combinant gestion de l'aléa (réhabilitation de zones d'expansion des crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires.

Dans le cadre de ce Papi, des aménagements sont prévus pour protéger le village de Saint-Sorlin-en-Valloire contre les crues centennales (Q100, un risque sur 100 de se produire dans l'année) de deux cours d'eau, les Collières et le Nant. Le point de départ a été la réalisation, par le bureau hydraulique Artelia,

d'une étude pour modéliser le champ d'expansion des crues avec les hauteurs et les vitesses d'eau. En ressort un périmètre de 85 hectares. La simulation montre que, si des zones seraient fortement impactées par les hauteurs d'eau et la vitesse, une grande partie le serait peu. Une vingtaine d'exploitations est concernée.

Un protocole d'indemnisation...

La communauté de communes Porte de Drom'Ardèche a opté pour la construction de digues et la surinondation de terres agricoles ; un choix guidé par la volonté de ne pas retirer du foncier à l'agriculture mais aussi des raisons économiques. Elle a demandé à la chambre d'agriculture de la Drôme de l'accompagner, notamment pour rédiger un protocole local d'indemnisation des dégâts co-construit. « Il s'agit d'une co-construction avec les agriculteurs et la CCPDA », explique Jean-Michel Costechareyre, responsable d'études aux collectivités au sein de la compagnie consulaire et chargé de suivre ce dossier avec son collègue Simon Salvador, juriste en droit de l'environnement. La chambre d'agriculture fait le relais entre les deux. Elle fait connaître à la CCPDA les demandes des agriculteurs. Et elle informe ceux-ci de la validation ou non de leurs demandes par la communauté de communes ». Le protocole s'appliquera sur la partie de la servitude d'utilité publique (SUP) où la surinondation est considérée comme aggravante et seulement en cas d'inondations liées aux ouvrages de protection.

Jean-Michel Costechareyre, responsable d'études aux collectivités à la chambre d'agriculture de la Drôme.



... Basé sur des références économiques locales

Dans ce protocole d'indemnisation, « nous nous appuyons sur des références économiques locales par filières », précise le conseiller. Pour les dégâts aux cultures, nous nous basons sur les dégâts réels, la perte de marge brute et les charges opérationnelles engagées au moment où survient le sinistre ». Côté calendrier, la chambre d'agriculture a tout d'abord identifié les exploitations agricoles concernées sur ce périmètre de 85 hectares. Et le travail avec les agriculteurs a réellement démarré en novembre 2018, avec des réunions consacrées aux fiches de références économiques et d'autres à l'élaboration du protocole d'indemnisation. Par la suite, deux réunions de restitution ont eu lieu. Une troisième est prévue pour prendre en considération des demandes concernant le schéma hydraulique du projet. Elle est programmée à l'automne prochain, compte tenu du contexte sanitaire actuel. A noter encore, une demande de déclaration d'utilité publique (DPU) a été déposée en préfecture ce printemps. Y est annexé le projet de protocole d'indemnisation des agriculteurs « pour situer le travail réalisé dans ce cadre ».

● ANNIE LAURIE

► Contact : Jean-Michel COSTECHAREYRE, chambre d'agriculture de la Drôme - T. 06 15 87 74 07 ou jean-michel.costechareyre@drome.chambagri.fr



Produits locaux L'alimentation au cœur des territoires : les initiatives se multiplient

Des collectivités attentives au consommer local et à la vie dans leur territoire ; une agriculture de qualité très présente et une chambre départementale d'agriculture ancrée et mobilisée pour un partage de valeur : c'est le tiercé gagnant.

L'Allier est un département rural avec une agriculture et une activité agroalimentaire importante, vecteur d'emploi pour le territoire. C'est aussi une agriculture de qualité avec notamment le plus ancien label rouge de France en

viande bovine « Bœuf charolais du Bourbonnais ». Face à une demande croissante de la population pour consommer des produits locaux ; des obligations réglementaires pour améliorer la qualité des produits dans la restauration collective dans le cadre de la loi Egalim et des collectivités qui souhaitent accompagner et promouvoir l'économie circulaire, les circuits courts, l'approvisionnement local, notamment pour leur restauration collective, émergent sur le territoire des réflexions plus particulières concernant la production de légumes historiquement peu présente sur le département (absence de filière légumière). Des besoins identifiés en GMS et pour la restauration collective qui concernent l'approvisionnement en légumes mais peu d'offre pour y répondre. Les maraichers présents sur le territoire ne sont généralement pas structurés pour ce type de marché. Ils écoulent toute leur production en vente directe et ont peu de disponibilités pour aug-



menter leur production. Dans ce contexte, la chambre d'agriculture de l'Allier a la volonté d'accompagner les initiatives des collectivités locales du département. Afin de répondre à leurs besoins, il leur a été proposé depuis 2016 un accompagnement spécifique dans l'émergence des projets et toutes les actions en lien avec l'agriculture et l'alimentation, avec une interlocutrice dédiée aux collectivités locales, Alice Sapin.

Zoom sur les projets bourbonnais

Valoriser l'ancrage territorial de l'alimentation tout en favorisant la structuration des filières locales : tel est l'objectif commun des projets de territoires qui émergent ces dernières années dans le département de l'Allier. Des projets pour répondre aux attentes des consommateurs et aux lois d'avenir pour l'agriculture (2014) et Egalim (2018).

La chambre d'agriculture de l'Allier s'est engagée, aux côtés de partenaires, pour soutenir ces initiatives. Outre la prise en compte des attentes des consommateurs et la valorisation de l'agriculture sur tous les types de débouchés au travers de l'alimentation et de l'ancrage territorial, elle poursuit le but d'améliorer les échanges et le dialogue entre monde agricole et société. Elle cherche à construire des relations de partenariat durable avec les collectivités et les filières de production. Des projets qui ont pour ambition de faire évoluer les actions ponctuelles vers des projets plus structurés concernant l'alimentaire. Dès 2013, bien avant la loi Egalim, le conseil départ-

Des compétences variées offertes par la chambre d'agriculture de l'Allier

Rencontre avec Alice Sapin, conseillère urbanisme et territoires à la chambre d'agriculture de l'Allier.

Comment la chambre d'agriculture de l'Allier s'insère-t-elle dans ces projets portés par les collectivités ?

Alice Sapin : « À travers notre expertise du monde agricole, nous pouvons accompagner les collectivités aussi bien dans la phase d'émergence que dans la phase de réalisation ainsi que sur des aspects techniques du projet. Notre rôle étant de trouver la bonne adéquation territoriale entre l'offre des producteurs locaux et la demande des collectivités, tout en prenant en compte les contraintes agricoles. Notre volonté est de rechercher une complémentarité entre les filières longues et les filières courtes de proximité. Nous accompagnons l'adaptation des exploitations agricoles aux demandes des consommateurs, quelle que soit la production, tout en prenant en considération les contraintes et problématiques auxquelles sont soumis les producteurs.

L'objectif à travers ces projets est de promouvoir une agriculture de qualité, productive et rentable. »

Quels moyens mettez-vous à disposition des collectivités ?

A.S. : « Nous disposons, au sein de nos équipes, de compétences dans des domaines variés : eau, renouvellement des générations, agronomie, foncier, ... nous permettant d'apporter une expertise sur mesure au projet du territoire. Et ce, aussi bien à travers la réalisation d'études de marché que par des expertises plus techniques. Nous pouvons animer un des réseaux de partenaires de tous horizons aussi bien agricole, qu'institutionnel ou de la société civile, pour favoriser l'émergence de projets partagés. Ce qui nous permet d'avoir une vision complète du projet qui se renforce par une connaissance reconnue de l'ensemble des filières de production végétale et animale. Chaque projet étant unique, nous nous adaptons pour apporter une solution sur mesure. La chambre d'agriculture peut être un simple facilitateur de démarches alimentaires locales ou pleinement associée dans les projets. »

(suite page 14...)

temental s'est emparé de cet enjeu en développant la plateforme Agrilocal (voir encadré) pour favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration collective. Un travail est également en co-construction concernant la logistique.

Des collectivités concernées

Plusieurs collectivités bourbonnaises ont décidé de porter des projets pour favoriser l'approvisionnement de leur territoire en produits locaux et plus particulièrement concernant l'offre de légumes. Vichy Communauté est l'une des premières à avoir initié la démarche en s'engageant dans un Projet alimentaire territorial (PAT). Il a été mis en place une politique foncière avec une protection du foncier agricole (via les documents d'urbanisme), l'identification de parcelles appartenant aux personnes publiques et pouvant être disponibles pour des espaces test (Ferières-sur-Sichon et Laprugne) voire des installations en maraîchage bio en circuit court. La chambre d'agriculture signataire d'une charte de promotion avec les



Plusieurs collectivités bourbonnaises ont décidé de porter des projets pour favoriser l'approvisionnement de leur territoire en produits locaux.

deux autres compagnies consulaires et Vichy Communauté, accompagne le PAT, en étant en charge plus particulièrement de l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, dans le cadre de sa mission institutionnelle d'installation et de transmission. Dans ce cadre, elle veille à ce que les projets puissent faire l'objet de créations d'entreprises, viables, pérennes et ne déstructurant pas l'offre existante. À l'ouest, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la vallée de Montluçon et du Cher a lancé sa réflexion en 2018 afin de développer l'offre maraîchère. Une démarche en plusieurs temps : tout d'abord des analyses agronomiques conduites sur près de 40 ha de foncier disponible appartenant à différentes collectivités locales pour déterminer ensuite techniquement les productions et volumes envisageables. Parallèlement une étude de marché afin de déterminer les besoins au regard des différentes offres déjà disponibles sur le bassin de vie de Montluçon. Sur commande, c'est

la chambre d'agriculture qui a réalisé ces études. La Communauté de communes Bocage Bourbonnais, au cœur du département, a, elle aussi, souhaité mettre en place un PAT. Avec la volonté de développer la production de légumes, mais surtout une réflexion plus globale quant au renouvellement des générations sur leur territoire. Ce projet a pris un peu de retard du fait de la crise Covid-19 mais le diagnostic est en cours de réalisation. Le Département porte, dans le prolongement des actions en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective, une réflexion sur la création d'une légumerie pour répondre aux besoins de la restauration collective qui travaille essentiellement avec des produits transformés. Un besoin aujourd'hui peu satisfait en matière d'offre.

● SÉBASTIEN JOLY

► Contact : Alice SAPIN, chambre d'agriculture de l'Allier - T. 04 70 48 42 57

ZOOM sur Agrilocal

La plateforme met en relation les producteurs et entreprises agroalimentaires locaux avec les acheteurs de la restauration collective et ce, dans le respect du code des marchés publics. Dans ce cadre la chambre d'agriculture est un relais au quotidien pour les producteurs et organise des journées collectives (ex. production de légumes de plein champ / logistique...).

Les élus, témoins des besoins de leur territoire et facilitateurs de projets

Rencontre avec Viviane Alloin. Trois casquettes pour une professionnelle engagée de tous les instants : agricultrice, membre de la chambre d'agriculture de l'Allier et présidente de la commission juridique territoires et maire de la commune de Sazeret.

Vous êtes élue locale. Ressentez-vous ce besoin des habitants, qui sont, de fait, des consommateurs, à soutenir de tels projets ?

Viviane Alloin : « Face aux multiples scandales alimentaires très médiatisés, les habitants ont besoin d'être rassurés. Cependant ils ne sont pas toujours informés que de telles démarches sont mises en œuvre. »

Quels enjeux pour les agriculteurs et pour les territoires revêtent ces nouvelles installations maraîchères ?

V.A. : « Elles répondent à des enjeux importants et notamment deux me semblent primordiaux. Il s'agit tout d'abord de la souveraineté alimentaire. Les collectivités ont compris, bien avant la crise sanitaire et la pénurie de certains traitements médicaux, qu'il est primordial d'être autonome.

Elles travaillent à être autosuffisantes en eau, en alimentation et en énergie. Je tiens à préciser que cette recherche d'indépendance alimentaire peut être sous d'autres formes que le PAT. Par exemple, si un territoire est déficitaire seulement en maraîchage, il peut mettre en œuvre des actions pour redynamiser cette filière sans pour autant s'engager dans un PAT.

Le deuxième enjeu prédominant est de regagner la confiance des consommateurs. Ils ont tellement été trompés par des produits venant très souvent de l'étranger qu'ils ont besoin de repères. En achetant des produits locaux, ils peuvent avoir des contacts directs avec les producteurs. Ce système permet aussi de réduire le nombre d'intermédiaires. Leur marge ne se retrouve plus dans le prix de vente consommateur, d'une part, et d'autre part, la qualité du produit n'est pas altérée par le transport. La production de légumes ou le maraîchage ne sont cependant pas des productions « faciles ». Elles nécessitent des parcelles adaptées sur le plan agronomique, une ressource en eau importante, et un travail physique accru. Le temps passé en vente directe est également un facteur à prendre en compte. La chambre d'agriculture est donc très attentive à faire passer ces messages, à tous les niveaux, afin que les installations soient créatrices d'activités rentables et pérennes ! »

● SÉBASTIEN JOLY



LA PRESSE QUI FÉDÈRE TOUTE LA COMMUNAUTÉ RURALE

Réunissant 147 titres départementaux et nationaux « likés » par près de **800 000 abonnés fidèles**, la presse agricole et rurale constitue le plus grand réseau social de la « planète terre » ! Une **presse fédératrice qui avec 31 millions d'exemplaires** diffusés par an, a su créer avec le monde rural des liens très puissants. Chaque jour, au cœur des territoires, ses 450 journalistes terrain débusquent et partagent l'info utile et stratégique indispensable à la prise de décision et à la compréhension des enjeux contemporains.

LA PRESSE AGRICOLE ET RURALE
LE MÉDIA CONNECTÉ À LA TERRE
WWW.MEDIACONNECTEALATERRER.FR



TERRALTO ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



Vous êtes une collectivité locale,

Vous souhaitez dynamiser l'agriculture et l'alimentation dans votre territoire ?
Vous souhaitez soutenir la transmission des exploitations agricoles sur votre territoire ?

DANS VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE :
DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES À VOTRE SERVICE !

Tous les contacts : www.deveniragriculteur.fr



Pastoralisme Des espaces pastoraux reprennent du service



Grâce à un plan de gestion intégré réalisé par la chambre d'agriculture de l'Ain en partenariat avec un bureau d'études, les alpages du Gralet et de la Poutouille, abandonnés en 2015, vont être réutilisés par deux éleveurs.

Grâce à l'expertise et aux conseils techniques de la chambre d'agriculture, les espaces pastoraux de la commune de Péron dans l'Ain retrouvent une nouvelle jeunesse. À la clé : réouverture du paysage et plus-value pour l'économie agricole du secteur.

de chagrin au fil des ans. En 2015, l'agriculteur finit par quitter les alpages qui restent à l'abandon...

La chambre d'agriculture appelée à la rescousse

Au regard des enjeux agricoles et environnementaux, la commune prend alors contact avec la chambre d'agriculture et missionne cette dernière pour réaliser un plan de gestion intégré (PGI) en 2017-2018 afin d'établir un état des lieux complet, intégrant l'ensemble des acteurs concernés. « Le maintien des paysages sylvo-pastoraux et de la biodiversité qui en découle était un enjeu majeur ; les paysages boisés étant des milieux semi-naturels où l'intervention de l'homme permet de garder le bon équilibre entre le boisé et les prairies. Les habitats présents sur le site sont d'une grande valeur environnementale. La conservation du grand tétras notamment, ainsi que de la gélinotte des bois, constitue des enjeux « faune » majeurs sur le Gralet et la Poutouille, leur présence nécessitant une gestion et un suivi adaptés. Leur dérangement lié à la pratique d'activités de pleine nature peut avoir des conséquences irréversibles : mortalité liée au stress, échec de l'accouplement, abandon du nid... », explique Camille Doline, technicienne pastoralisme à la chambre d'agriculture. À noter qu'afin d'assurer la tranquillité de la faune, ont été instaurées, par arrêté préfectoral, des « zones de quiétude » pour la faune sauvage, interdisant sur celles-ci la pratique de la randonnée sous toutes ses formes du 15 décembre au 30 juin. La flore bénéficie également d'une protection particulière, certaines espèces bénéficiant d'un statut de protection régionale (Cirse érisithalès, Renoncule thora, Epervière de Moris, Sabine Gothique, Lycopode sélagine...).

Près de 150 000 € de travaux de réhabilitation

« Le plan de gestion intégré, que nous avons réalisé

en partenariat avec un bureau d'études, la réserve naturelle de la Haute Chaîne et le PNR du Haut-Jura, a débouché sur un certain nombre de préconisations techniques. La Sema (Société d'économie montagnarde de l'Ain), pour laquelle je travaille également, a pris le relais pour accompagner la commune dans sa recherche d'agriculteurs et la phase opérationnelle des travaux qui se sont déroulés de septembre à novembre 2019 », ajoute Camille Doline. Soit au total près de 142 000 € (HT) de travaux, subventionnés en partie par la Région, le Département de l'Ain, et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex. À la clé : le retrait des anciennes clôtures, pose de clôtures électriques, portes et portails, créations de layons, pose de bacs et aménagement des espaces d'abreuvement, sécurisation et étanchéification des citernes et installation de deux parcs de contention mobiles afin de permettre aux éleveurs de travailler et manipuler leurs troupeaux en toute sécurité. Sans oublier la réfection de la piste d'accès à l'alpage du Gralet (renvoi d'eau, casse de cailloux, rectification de surfaces, têtes de roches brisées). Et Camille Doline de poursuivre : « Dans un deuxième temps, l'objectif sera d'améliorer la pression de pâturage sur l'ensemble du Gralet afin de conserver la mosaïque de boisé et de pelouses de manière durable, de créer un goya ainsi qu'un nouveau bac d'abreuvement. Durant cette seconde phase, la commune pourra envisager des travaux supplémentaires, comme la réfection de l'accès à la Poutouille ; travaux définis en étroite collaboration avec les deux locataires retenus ».

● PATRICIA FLOCHON

Goya : mare artificielle typiquement jurassienne, creusée et étanchéifiée par l'homme, et souvent située dans des anciennes dolines

► **Contacts : Camille DOLINE et Louise IVANEZ, chambre d'agriculture de l'Ain / SEMA : 04 74 45 56 90.**

PGI

Deux éleveurs « locaux » reprennent possession des lieux

Dans le cadre du plan de gestion intégré, la commune a réalisé un appel à candidature afin de trouver de nouveaux locataires pour ses alpages. Deux éleveurs ont été retenus. Mickaël Perrot, membre du Gaec des Monts d'Ange à Montanges, exploitation (60 laitières et 80 génisses) située à 20 km de l'alpage du Gralet, s'est engagé à faire pâturer un lot d'une trentaine de génisses pour atteindre le chargement nécessaire. Cet alpage permettra à l'exploitation de sécuriser le pâturage des vaches laitières de l'exploitation et le stock de fourrage (amélioration de l'autosuffisance alimentaire du troupeau). Deuxième éleveur retenu : Étienne Mathieu, du Gaec du Frêne à Léaz (lait et viande bio). Une exploitation qui projette dans les années à venir d'arrêter le lait pour se concentrer sur l'élevage allaitant. L'alpage permettra donc d'augmenter le stock de fourrage en libérant des surfaces pâturées et donc, là aussi, d'améliorer l'autonomie alimentaire dans un contexte de changement climatique. Les deux éleveurs ont signé une convention pluriannuelle de pâturage et s'engagent à respecter les préconisations du plan (fractionnement, pâturage tournant...).



Trois questions à

Christian Armand, maire de Péron (jusqu'en mars 2020).

Quels étaient les principaux enjeux de ce dossier de réhabilitation ?

Christian Armand : « Ce sont essentiellement des enjeux environnementaux, et de sauvegarde des alpages. Ces espaces n'étaient plus pâturés depuis quelques années et la forêt reprenait ses droits. La meilleure solution était donc de retrouver des alpagistes pour maintenir ces espaces ouverts le plus possible, voire d'en rouvrir d'autres. C'est impressionnant de voir à quel point le paysage peut se refermer vite. Les bois reprennent le dessus. En 25-30 ans, on a dû perdre une quinzaine d'hectares. Il était urgent d'agir. »

Pourquoi avoir fait appel à la chambre d'agriculture ?

C.A. : « Nous avons contacté la Sema et la chambre d'agriculture afin de mettre en place un plan de gestion intégré. Dans un premier temps un diagnostic a été réalisé, relatif aux surfaces concernées et enjeux majeurs, puis une discussion s'est engagée sur les travaux à mener. Les premiers travaux ont consisté à refaire les clôtures et les points d'abreuvement et les autres ont suivi. Nous reste cette année la création d'un goya sur l'alpage du Gralet. Cela a été très facile et très agréable de travailler avec la Sema. Les entreprises ont été trouvées sans problème, les prix légèrement en dessous des estimations, et les travaux ont été réalisés dans les délais. »

Avez-vous eu des difficultés à trouver des exploitants agricoles pour relancer l'activité de pastoralisme ?

C.A. : « Non. Bien au contraire, nous avons eu pas mal de réponses à l'appel d'offres réalisé en 2018, et même un éleveur du midi, mais nous avons préféré mettre en avant le local, même si les deux agriculteurs retenus ne sont pas de la commune. Ce sont des gens pragmatiques et cela s'est très bien passé, à tous points de vue, avec des agriculteurs qui jouent le jeu. »

● P.F.

Filière Le renouveau de la châtaigne dans le Cantal

Depuis 2017 et la signature d'une convention tripartite entre la Région Aura, la Châtaigneraie cantalienne et la chambre d'agriculture, la châtaigne sort d'une longue hibernation. Objectif : développer une filière locale.

À u XIX^e siècle, la Châtaigneraie cantalienne comptait, selon les données de la littérature, plus de 10 000 ha de culture castanéicole. On n'en recensait plus que 6 770 en 1926 et un siècle plus tard, cette surface est réduite à peu de chagrin sur ce territoire schisteux et granitique qui s'étend du Sud-Ouest Cantal jusqu'en bordure limousine. Un recensement réalisé en 2012 sur trois communes (Leynhac, Leucamp et Junhac) ne faisait plus état que de 19 ha de vergers traditionnels, 2,5 km de haies et 1 ha de verger hybride. Exploitées en partie comme moyen d'autosubsistance, quand les pommes de terre venaient à manquer, les castanhas servaient aussi à engraisser les cochons. « Mais c'était aussi une culture de vente avec une usine de fabrication de crème de marrons jadis implantée à Mours », relève Laurence Bruel conseillère spécialisée châtaigne et circuits courts à la chambre d'agriculture du Cantal et cheville ouvrière du plan de relance de la châtaigne dans le département.

Deux maladies et l'avènement d'une agriculture intensive ont eu raison de l'âge d'or de ce fruit nourricier qui a donné son nom à la petite région agricole et à la communauté de communes (comcom) de la Châtaigneraie cantalienne. Au début puis à la fin du XIX^e siècle, l'encre et le chancre ont décimé pas mal de châtaigniers, tandis que d'autres ont été abattus pour venir approvisionner une usine à tanins à Mours. La mécanisation agricole a signé l'arrêt de coupe de toutes les parcelles facilement accessibles. « Il reste des confettis, quelques alignements, des arbres isolés, des vergers plus ou moins abandonnés sur des parcelles pentues, petites, peu mécanisables... », commente la conseillère. Les germes du renouveau de la châtaigne remontent au début des années 1980, avec la création de l'association cantalienne pour la revalorisation du châtaignier et de ses produits. Portée déjà par la chambre d'agri-



Une nouvelle formation est programmée à l'automne sur l'implantation de châtaigniers.

culture, son dessein est triple : inciter aux plantations, lutter contre les maladies, rechercher de nouveaux débouchés pour les fruits et le bois. Suivent plusieurs décennies marquées par des actions ponctuelles sous l'égide de la compagnie consulaire en lien avec le GDA¹ de Mours : plantations (une trentaine d'hectares), traitement contre le chancre, visites de vergers, constitution d'une association pour l'achat de matériel en 2010, formations avant que soit initiée la lutte contre un autre ennemi du châtaignier : le cynips.

Des jeunes éleveurs motivés

Il faut finalement attendre l'année 2017 pour voir un alignement de planètes inédit, générateur d'une véritable dynamique nourrie par des volontés convergentes, celle, intacte, de la chambre d'agriculture, entourée désormais de deux autres locomotives : la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui intègre le Petit Poucet cantalien à son plan de relance de la filière castanéicole traditionnelle, jusqu'alors exclusivement représentée par les cousins ardéchois, et la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne bien décidée à réhabiliter et valoriser cette ressource emblématique, trop longtemps endormie dans son pelou (bogue de châtaigne en occitan). Les trois partenaires formalisent leur engagement en oc-

tobre 2017 au travers d'une convention, l'animation du plan de relance étant confiée à la chambre d'agriculture. Les enjeux : développer une micro-filière castanéicole locale, créer des outils de valorisation pour le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire et renforcer l'identité territoriale par une offre de produits de terroir. La Châtaigneraie cantalienne inscrit ainsi le développement et la promotion de cette filière dans les objectifs de son projet de territoire. Objectif ambitieux, affiché par la comcom et son président Michel Teyssedou : 7 000 châtaigniers plantés ou rénovés dans les trois ans, soit quelque 100 hectares au travers d'unités de taille suffisante. Si le projet fait des émules y compris dans les rangs de jeunes agriculteurs, cette production locale se heurte pour l'heure à la faible disponibilité en plants, notamment dans les variétés traditionnelles : l'incontournable savoye, la paquette, la jean fau, la plus tardive verdale... La communauté de communes a décidé d'accompagner les projets de plantation en variétés hybrides, plus productives. Parallèlement, de nombreux contacts (une centaine) avec des propriétaires, des visites sur le terrain sont organisés par Laurence Bruel pour les convaincre de conserver ce patrimoine exceptionnel plutôt que de le destiner à la pâte à papier, d'en prendre soin, de le rénover, voire de l'agrandir. Des

formations sont déployées, dont une prochaine à l'automne sur les bases de la culture.

Patience et persévérance

Quant à l'aval de la production, la réflexion est engagée mais va mériter elle aussi de la patience. « La commercialisation ne pose pas de problème car la demande est là : l'Europe est extrêmement déficitaire : la production française était de 75 000 tonnes en 1961, elle est tombée à 12 000 t en 2010 », explique Laurence Bruel qui estime le potentiel actuel de la production cantalienne entre 40 et 70 tonnes annuelles. Mais imaginer et mettre en œuvre des outils pour ramasser, stocker, transformer... une production qui va monter en puissance sur plus d'une dizaine d'années, « c'est peut-être mettre un peu la charrue avant les bœufs », glisse-t-elle. Pas question pour autant de rester les bras croisés : des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec la fédération castanéicole aveyronnaise avant d'imaginer un schéma d'organisation de cette production dont la reconquête tient en deux mots : patience et persévérance.

● P. OLIVIERI

1. Groupement de développement agricole.

► Contact : Laurence BRUEL, chambre d'agriculture du Cantal - T. 04 71 45 55 16

Une « troisième voie cantalienne »

« Au début, on avait à faire à des passionnés ou à des personnes âgées nostalgiques désireuses de replanter des arbres, analyse Laurence Bruel.



Laurence Bruel.

Aujourd'hui, on voit arriver des projets de plantation de jeunes de 25 ans, qui, à peine installés en élevage, commencent déjà à implanter de belles unités (325 arbres sur 5 ha à Roannes-Saint-Mary par exemple) pour diversifier leurs productions et leurs revenus. J'ai même le cas d'un jeune encore en école d'ingénieurs agronomes qui a convaincu son père d'implanter 3,5 ha de châtaigniers ! » Diversifier et sécuriser les revenus de l'exploitation ne sont pas les seuls moteurs de ces castanéiculteurs des temps modernes prêts à tracer le chemin d'une « troisième voie » : un modèle agroforestier intermédiaire entre le modèle traditionnel ardéchois et celui hyper intensif du Sud-Ouest. « Outre la plantation de vergers traditionnels, l'idée est aussi d'implanter des alignements d'arbres pour fournir de l'ombre aux animaux et au-delà, de favoriser la pousse de l'herbe sous les arbres, qui sont de plus de sacrés pièges à carbone. D'allier production fourragère et production de châtaignes », plaide la conseillère spécialisée qui sait qu'il faudra du temps pour voir fructifier ces projets. L'arrivée en production d'un châtaignier requérant une bonne dizaine d'années.

Des aides à la rénovation et la plantation

La Région Aura octroie des aides aux propriétaires de châtaigneraies et aux exploitants agricoles pour des travaux de reconquête des vergers, réouverture de vergers abandonnés, élagage, greffage et plantation pour des châtaigniers traditionnels à hauteur de 30 à 40 %. La comcom de la Châtaigneraie cantalienne intervient pour sa part sur les variétés hybrides. Le coût de la plantation (non irriguée) avoisine les 3 500 €/ha.

À travers une convention entre la chambre d'agriculture, la Région et la communauté de communes la Châtaigneraie cantalienne, 7000 châtaigniers devraient être plantés ou rénovés d'ici 3 ans.



Proximité Des rendez-vous pour les professionnels de l'alimentation

À l'automne dernier, les chambres consulaires ligériennes ont offert la possibilité aux professionnels de l'alimentation de proximité de se rencontrer grâce à des rendez-vous programmés à l'avance et personnalisés, visant ainsi à dynamiser l'économie alimentaire grâce à des partenariats durables et de proximité.



Pour participer aux Rendez-vous professionnels de l'alimentation de proximité, fournisseurs et acheteurs se sont inscrits via un site internet dédié, où ils ont eu à présenter leur activité.

La chambre d'agriculture de la Loire, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire et la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne ont organisé, en partenariat avec Saint-Étienne Métropole, la seconde édition des Rendez-vous professionnels de l'alimentation de proximité lundi 7 octobre 2019 à Andrézieux-Bouthéon. Objectif visé : créer des partenariats commerciaux pour les professionnels qui cherchent de nouveaux débouchés locaux pour leurs produits et pour ceux qui sont à la recherche de nouveaux fournisseurs. En effet, consommer local et de saison est devenu une priorité. Dans cette optique, les chambres consulaires se sont associées pour faciliter la rencontre entre les acteurs de l'alimentation et ainsi valoriser les produits du département de la Loire auprès des professionnels en rapprochant l'offre de la demande. Ces rendez-vous professionnels ont permis de mettre en contact les fournisseurs (producteurs locaux, vignerons, artisans transformateurs, etc.) avec de potentiels acheteurs (restaurants, restauration collective, collectivités, commerçants, grossistes, etc.).

Comment ça marche ?

Concrètement, les personnes intéressées ont pu s'inscrire sur le site internet dédié (www.alimentation-proximite42.fr). Fournisseurs et acheteurs ont eu à remplir la fiche descriptive de leur société avant de valider leur inscription. Un mail leur a alors été adressé avec leur code d'accès à leur espace personnel. Une fois les inscriptions closes, la présentation des

participants a été mise en ligne sur le site internet. Chaque personne inscrite a alors pu formuler des demandes de rendez-vous. Six plages de rendez-vous de 15 minutes ont été proposées sur une demi-journée. Le jour J, le 7 octobre, le planning de rendez-vous personnalisé a été remis à chaque participant. Les demandes de rendez-vous qui n'ont pas pu être honorées, faute de plage disponible, ont toutefois été communiquées aux professionnels concernés.

Bilan qualitatif

Finalement, 75 participants de 61 entreprises étaient présents et environ 115 rendez-vous ont été réalisés le 7 octobre. D'après l'enquête de satisfaction, 100% des participants sont satisfaits de la qualité des échanges professionnels qu'ils ont eus ce jour-là. Plus de 88 % des entreprises déclarent vouloir revenir pour une prochaine édition. 88,9 % des participants pensent pouvoir nouer un ou plusieurs partenariats commerciaux suite au speed meeting. Qu'en est-il précisément pour la Ferme du Perrier, située à Boisset-Saint-Priest ? Véronique Dubost, associée avec son mari sur l'exploitation (production de viande et de légumes, trois salariés), avait déjà pris part à ce type de rencontre. Satisfaite de sa première expérience, elle a souhaité la renouveler en s'inscrivant aux Rendez-vous professionnels de l'alimentation de proximité, notamment pour tenter de développer

l'activité viande. « L'inscription sur internet est pratique. La journée était très bien organisée, avec un rendez-vous toutes les 15 minutes. Ce système oblige à aller droit au but. C'est un bon exercice. »

L'agricultrice avoue qu'elle connaissait une grande partie des personnes présentes car la Ferme du Perrier livre déjà chaque semaine plusieurs cantines. « Cette journée m'a donc permis de les revoir, et surtout de comprendre certaines choses. » Par exemple, « pour vendre plus de viande, il faut passer à l'étape suivante, c'est-à-dire répondre à des appels d'offres ». Ce qu'elle a tenté par la suite, sans pour autant décrocher le marché. « C'est très compliqué, mais je pense que je recommencerais. »

Véronique Dubost pense qu'elle répondra une nouvelle fois présente si une telle journée de mise en relation venait à être programmée. Effectivement, la Ferme du Perrier a développé depuis peu une ferme pédagogique. « Je n'ai pas encore exploité cette nouvelle activité, qui devrait être un plus pour la vente de nos produits. » L'agricultrice estime qu'il est « difficile de rencontrer les bonnes personnes du secteur de l'alimentation ; la journée organisée par les chambres consulaires le permet ». Consciente que les producteurs doivent être plus professionnels, elle attend aussi des organisateurs qu'ils incitent de nouveaux acheteurs à s'y inscrire.

● LUCIE GROLLEAU FRÉCON

Concertation Tisser des liens entre pratiques agricoles et apicoles

Depuis 2017, la chambre d'agriculture de la Loire, par l'intermédiaire des comités de développement agricole, s'intéresse au lien entre l'apiculture et l'agriculture. Des prélèvements de pollen ont été réalisés. Les premiers résultats ont été analysés.

La baisse des populations d'abeilles pose question et les pratiques agricoles sont souvent pointées du doigt comme une des causes de mortalité », rapporte Julie Rossato, conseillère territoriale sur le secteur Haut Forez Madeleine, dans la Loire. Le comité de développement agricole du Haut Forez Madeleine a donc décidé de mener une action avec les apiculteurs de son territoire afin de com-

prendre les liens qui existent entre les pratiques agricoles et apicoles. Des prélèvements de pollen ont été réalisés sur deux ruchers au cours du printemps 2017 et chez un troisième apiculteur au cours de l'été 2019. Plusieurs objectifs étaient visés, précise la conseillère territoriale : « constituer des références locales sur l'alimentation des abeilles et sur les matières actives auxquelles elles peuvent être exposées ; sensibiliser et encourager la communication entre agriculteurs et apiculteurs ». Pour y répondre, Julie Rossato explique que plusieurs actions ont été menées. Tout d'abord, « l'organisation d'une journée d'informations sur l'apiculture et les liens entre pratiques agricoles et apicoles », animée par une technicienne de l'Ada Aura (Association pour le développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes). Puis, « la mise en place d'une méthodologie de prélèvement de pollen » en concertation avec l'Ada Aura et les deux premiers apiculteurs sollicités (nombre de prélèvements, date, ruchers ciblés, quantité de pollen à prélever, conditionnement, choix des laboratoires).

En 2017 a été réalisé un suivi de pollinisation chez deux apiculteurs : prélèvements et analyse du pollen par deux laboratoires pour connaître l'origine des fleurs butinées (analyse palynologique) et la présence de matières actives (analyse toxicologique). Les ré-

sultats de la première analyse ont ensuite été étudiés avec l'Ada Aura. En 2019, le suivi de pollinisation a pu être fait chez un troisième apiculteur : prélèvements et analyses palynologiques et toxicologiques du pollen.

Les résultats des deux campagnes de prélèvements devaient être présentés aux adhérents du comité de développement Haut Forez Madeleine lors de l'assemblée générale en mars 2020, réunion qui a finalement été annulée à cause du Covid-19.

Résultats d'analyses

« Les analyses palynologiques 2017 et 2019 mettent en évidence une grande diversité de fleurs butinées : aubépine, colza, maïs, genêt, chène, pissenlit... », commente Julie Rossato. Les analyses toxicologiques de 2017 et 2019 ne révèlent aucun toxique parmi les 400 molécules recherchées. Les résultats montrent que les pratiques agricoles locales sont raisonnées et ont un impact faible sur la contamination du pollen. Ceci est en accord avec de récentes enquêtes montrant que la Loire fait partie des dix départements français qui utilisent le moins de pesticides, y compris pour le glyphosate, par hectare de SAU. La localisation des ruchers dans des zones qui ne sont pas des zones de productions importantes de grandes cultures explique aussi ces résultats. »

Et ensuite...

Désormais, la chambre d'agriculture et la fédération départementale des comités de développement agricole souhaitent communiquer sur cette action et les résultats, aussi bien localement (auprès des apiculteurs concernés, des adhérents du comité) que plus largement au niveau départemental.

Une démarche similaire est actuellement menée sur le territoire du Forez. Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu porté par Loire Forez Agglomération et financé par la Région, la chambre d'agriculture de la Loire mène une action de suivi de ruchers (prélèvements de pollen et analyses palynologiques et toxicologiques) sur cinq ans, en partenariat avec l'Ada Aura, Loire Forez Agglomération, le syndicat de L'Abeille du Forez et des apiculteurs locaux. « Cette année, jusqu'en octobre, des prélèvements sont réalisés sur la plaine du Forez et les coteaux », précise Julie Rossato. Ils seront suivis par des analyses palynologiques et toxicologiques. Elle ajoute : « deux journées techniques sont prévues : une en 2020, qui reste à confirmer, et une en 2021. La première doit porter sur l'ouverture de ruchers, les bonnes pratiques agricoles et la gestion du paysage. La deuxième sur la présentation des résultats et une intervention sur l'intérêt et la gestion des haies. »

● LGF, D'APRÈS JULIE ROSSATO, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE



Le comité de développement agricole du Haut Forez Madeleine a décidé de mener une action avec les apiculteurs pour comprendre les liens qui existent entre les pratiques agricoles et apicoles.

1. Source : ministère de l'Environnement, 2019.

Monts du Lyonnais Transmission et prise de conscience

Retour sur un programme d'actions de la chambre d'agriculture du Rhône pour favoriser l'installation et la transmission sur le territoire des monts du Lyonnais, en partenariat avec la communauté de communes.

Dans le Rhône, la chambre d'agriculture organise régulièrement des rendez-vous d'informations sur la cessation des activités et la transmission des exploitations. C'est justement sur ce volet, il y a quatre ans, qu'elle avait mené une action spécifique sur le territoire des monts du Lyonnais, à la demande de la communauté de communes éponyme (CCMDL). L'objectif de la CCMDL : soutenir la pérennité de l'activité agricole, notamment la filière bovin lait. « L'agriculture est la première force économique de notre territoire. Ce ne sont pas moins de 900 chefs d'exploitations, 950 entreprises agricoles et, autour de ce secteur, toute une dynamique et une économie avec des services directs et indirects. Notre enjeu à tous, c'est d'anticiper cette transmission des exploitations alors que la moitié des agriculteurs vont faire valoir leur droit à la retraite dans cinq ou dix ans », témoigne Philippe Bonnier, vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt à la CCMDL. Pour répondre au mieux à cet enjeu, la chambre d'agriculture a donc recensé les futurs cédants de ce territoire, âgés de 57 à 60 ans (inclus), non-inscrits au Répertoire départ-installation (RDI), pour les sensibiliser à la transmission à travers un plan d'actions. « La transmission est un enjeu qui interroge toujours, entre réalité de la situation et des bruits de fond. En menant

Un suivi qui se poursuit

En parallèle du recensement, d'autres dispositifs ont été mis en place sur le territoire autour de la thématique de la transmission (TransFermes, journées d'information « Se préparer à prendre sa retraite et transmettre », coaching stratégique « Projet d'avenir », etc.). « Nous suivons toujours des cédants dans leur recherche de successeur », précise Andrée Baleydié.



Andrée Baleydié s'est empressée de rencontrer les agriculteurs ciblés pour cette action afin d'anticiper et favoriser la transmission des exploitations dans les monts du Lyonnais.

cette action, la CCMDL a justement pu obtenir une véritable photographie de la dynamique de transmission des exploitations agricoles et des secteurs à risque de forte réduction d'actifs », complète Andrée Baleydié, conseillère Transmission - Relations humaines à la chambre d'agriculture, en charge de cette action menée sur 18 communes du Rhône et 9 de la Loire.

« J'ai senti une volonté de vouloir installer des jeunes »

Durant l'hiver 2016-2017, après le recensement, Andrée Baleydié a conduit des entretiens individuels, directement sur les exploitations, de 93 futurs cédants sur les 121 personnes ciblées. De quoi établir un panorama précis de leurs perspectives et attentes quant à leur fin d'activité. Parmi les conclusions de ces différents temps d'échanges, il est ressorti un enjeu important autour de la transmission de l'entreprise familiale entre parents/enfants, tante/oncle, nièce/neveu... dont le devenir était parfois une source d'inquiétude tant pour les cédants que pour ceux qui restent sur l'exploitation. « Nous avons relevé que 58 % des exploitations en phase de transmission avaient un successeur contre 42 % sans », complète Andrée Baleydié. Autre chiffre intéressant, 65 % des systèmes sont pérennes. « Inversement, les exploitations non-transmissibles en l'état peuvent être des exploitations supports pour favoriser par exemple

de nouvelles installations dans d'autres productions ou l'émergence d'autres systèmes d'exploitation. Car parfois nous constatons aussi une inadéquation entre le système en place et le projet de candidats à l'installation. En tout cas, chez un certain nombre d'agriculteurs, j'ai senti une volonté de vouloir installer des jeunes car ils aiment leur territoire », développe-t-elle.

Pour Philippe Bonnier, cette action sur le territoire des monts du Lyonnais, dont l'objectif est de voir deux exploitations sur trois transmises dans les années à venir, a permis dans le même temps « de redonner de l'espoir et de l'intérêt pour le métier d'agriculteur aux jeunes qui sont en formation ». Elle a aussi mis en lumière d'autres problématiques et enjeux, notamment autour du « bâti » existant. « L'État finance des constructions nouvelles, mais pas la rénovation de bâtiments existants. Il faudrait peut-être y songer car certains bâtiments sont encore fonctionnels et pourraient nécessiter quelques aménagements. Ça faciliterait la transmission du patrimoine traditionnel. Cet enjeu de la transmission pose aussi la question du foncier, avec l'idée d'un remembrement pour réaliser des économies pour les exploitations. Nous devons réfléchir à une transmission plus collective. »

● DAVID DUVERNAY

► Contact : Andrée BALEYDIÉ, chambre d'agriculture du Rhône - T. 04 78 19 60 93

« Chez un certain nombre d'agriculteurs, j'ai senti une volonté de vouloir installer des jeunes car ils aiment leur territoire. »

Andrée Baleydié, conseillère Transmission - Relations humaines à la chambre d'agriculture du Rhône.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE TRANSMISSION :

- ANTICIPER, dès 55 ans
- CONTACTER le Point Accueil Transmission de votre Chambre d'agriculture

Pour :

- Être accompagné par des conseillers spécialisés, à chaque étape et sur tous les domaines (juridiques, économiques, fiscaux...)
- Trouver un repreneur et concrétiser votre future association ou transmission dans les meilleures conditions (RDI, Stage test)

VOTRE POINT ACCUEIL TRANSMISSION :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Transmettrenagriculture.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Énergie Photovoltaïque : démontrer le potentiel sur les bâtiments existants

Depuis 2019, la chambre d'agriculture de la Drôme travaille en partenariat avec la société d'économie mixte Rovaler, avec comme objectif de développer la présence du photovoltaïque sur les toitures de bâtiments agricoles existants, situés dans l'agglomération de Valence Romans.

Pour mener à bien sa politique de transition énergétique et atteindre les objectifs 2025 et 2050 du développement des énergies renouvelables fixés par le plan climat air énergie territorial (PCAET), Valence Romans Agglo a créé un outil d'investissement local : la société d'économie mixte Romans Valence Energies Renouvelables (Rovaler). Celle-ci a pour objectif premier d'impulser la dynamique de développement des énergies renouvelables et nouvelles sur le territoire. « Nous avons été sollicités début 2019 par Rovaler pour développer le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles existants », explique Jean-Michel Costechareyre, coordinateur territorial de la Plaine de Valence et du Nord Drôme et responsable des études aux collectivités à la chambre d'agriculture de la Drôme.

En point de départ, Rovaler a réalisé un lourd travail sur le cadastre solaire, afin de visualiser l'ensemble des bâtiments, agricoles ou non, ayant un potentiel en production d'électricité. « Il s'est avéré qu'il y avait un fort potentiel sur les bâtiments agricoles », poursuit le conseiller. Par ce biais, la chambre d'agriculture de la Drôme a proposé de se concentrer, dans un premier temps, sur les cinquante-quatre communes que regroupe l'agglomération.

Des communes pilotes pour un projet commun

Trois d'entre elles sont reconnues aujourd'hui comme des « communes pilotes », à savoir Montmeyran, Châteaufort-sur-Isère et Chatuzange-le-Goubet. « Ces communes représentaient le plus fort potentiel. Nous avons donc cherché à identifier, dans un premier temps, à qui appartenaient les bâtiments repérés. » Un courrier d'information a ensuite été envoyé à la centaine d'agriculteurs ou propriétaires concernés, leur proposant de faire réaliser gracieusement une étude d'opportunité. Une étude qui s'appuie sur des données techniques du bâtiment et son utilisation agricole, la rentabilité économique potentielle et les différentes possibilités d'investissement. « Pour autant, cet envoi de courriers a été un gros flop et nous avons eu très peu de retours. Nous avons donc lancé du démarchage téléphonique en juin 2019, dont les résultats ont été très positifs », note Jean-Michel Costechareyre. Après une visite des exploitations par la chambre d'agriculture pour « qualifier » l'état du bâtiment et les possibilités techniques, Rovaler a pu réaliser, courant 2019, une vingtaine d'études d'opportunité.



Rovaler, société d'économie mixte, propose aux exploitants agricoles de Valence Romans Agglomération, une étude d'opportunité gratuite sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles existants.



Jean-Michel Costechareyre, coordinateur territorial de la Plaine de Valence et du Nord Drôme et responsable des études aux collectivités à la chambre d'agriculture de la Drôme.

Des freins techniques

« Dans 50 % des situations, l'amiante s'est avérée être un gros frein. Dans ce cas-là, le montant des revenus qu'apporterait le photovoltaïque pourrait ne pas être suffisamment intéressant. En revanche, 25 % des visites ont été intéressées par du tiers investissement, sur une durée maximale de 20 ans. Cinq promesses de bail ont d'ailleurs été remises aux agriculteurs, sans aucun retour signé pour l'heure. Les 25 % restants ont finalement choisi d'investir en direct, sans passer par la société Rovaler », avoue le coordinateur territorial. Aujourd'hui, la chambre d'agriculture de la Drôme poursuit ses rendez-vous chez les agriculteurs intéressés par ce projet d'énergie renouvelable, et ce, jusqu'à l'automne avant de dresser un bilan de cette action. « Nous n'avons pas la main sur la concrétisation du projet, nous faisons seulement de la mise en relation. Cette étude d'opportunité, offerte qui plus est, permet seulement d'être un outil d'aide à la décision. Mais le verdict final appartient bien évidemment à l'agriculteur », explique-t-il.

D'ordinaire méfiant face à ce type d'investissements importants, l'exploitant agricole - ou le propriétaire - se voit pour autant rassuré par une démarche effectuée conjointement par l'agglomération et la chambre d'agriculture. Une démarche qui se concentre pour l'instant uniquement sur Valence Romans Agglo.

● AMANDINE PRIOLET

► Contact : Jean-Michel COSTECHAREYRE, chambre d'agriculture de la Drôme - T. 06 15 87 74 07 ou jean-michel.costechareyre@drome.chambagri.fr



Alimentation Au pays des Syam

Entre circuits courts et filières longues, les systèmes alimentaires du milieu (Syam) offrent aux acteurs locaux une troisième voie qui conduit à relocaliser la chaîne alimentaire, dans une perspective rémunératrice et durable. L'Isère foisonne d'exemples.

Des éleveurs isérois qui se structurent pour commercialiser leur viande dans des circuits de proximité ; un artisan-charcutier de Matheysine qui utilise des produits locaux pour fabriquer des tourtes et des murçons vendus localement ; des producteurs locaux qui se regroupent pour répondre à la demande de la restauration collective : des producteurs et des transformateurs bio qui créent une coopérative de distribution pour les professionnels de l'alimentaire en Isère... Autant de combinaisons pour une même forme de relocalisation agricole et agroalimentaire : les systèmes alimentaires du milieu (Syam).

Partage de la valeur

À mi-chemin entre les circuits courts et les filières longues - d'où leur nom -, le concept de Syam est le fruit de travaux de recherche conduits par l'Isara depuis plusieurs années. Il désigne des organisations émergentes et hybrides, nées de la volonté d'agriculteurs, de transformateurs et de metteurs en marché de travailler ensemble au sein d'un même territoire. Pour les chercheurs, les Syam « s'inscrivent dans une perspective de développement de systèmes alimentaires durables » dans la mesure où ils renouvellent le lien entre les acteurs, rééquilibrent le partage de la valeur tout en ouvrant « la possibilité d'une sécurisation de l'emploi agricole et agroalimentaire ». L'Isère en abrite un grand nombre. Geoffrey Lafosse, chargé de filières et circuits locaux à la chambre d'agriculture de l'Isère, explique ce dynamisme local par la

vitalité de la production fermière et de la recherche de valeur ajoutée. « Pour les produits standard, nous ne sommes pas très compétitifs : le relief ou la taille de nos exploitations nous pénalisent, analyse-t-il. Pour s'en sortir, les agriculteurs ont dû trouver autre chose. Ils ont cherché la valorisation sur la diversification et les produits locaux. » Certains ont choisi la vente directe, d'autres ont privilégié des voies intermédiaires. Ainsi de ces producteurs fermiers qui ont lancé leur Box fermier au Marché d'intérêt national de Grenoble ou de ces éleveurs bovins qui se sont structurés en collectif pour répondre à une demande de viande « haut de gamme », initialement formulée par quelques bouchers locaux.

Viande 100 % iséroise

Créée en 2014, l'association des Éleveurs de saveurs iséroises, qui regroupe des éleveurs de race limousine et charolaise historiquement engagés dans des circuits longs, a d'abord construit un cahier des charges précis avec les bouchers. Soutenue par la chambre d'agriculture et le Département, elle a choisi de faire abattre les animaux à Grenoble pour pouvoir proposer une viande 100% iséroise. Pour étoffer leurs circuits de commercialisation, les éleveurs ont également dû monter en compétences. Ils ont appris à planifier la production, maîtriser la logistique, communiquer... tout en inventant une forme de gouvernance où chacun trouve son compte. Pas simple, mais efficace : les Éleveurs de saveurs iséroises ont su convaincre quelques grandes surfaces sensibles à leur démarche et décrocher un appel d'offres pour approvisionner les cuisines mutualisées du Département. À force de patience et de travail en réseau, l'association fournit désormais plus de 300 bêtes par an à la restauration collective, aux artisans et aux GMS, tout en garantissant une rémunération correcte aux éleveurs. Bien qu'impliquant le monde agricole, tous les Syam ne sont pas nécessairement portés par des agriculteurs. « Certains sont à l'initiative de collectivités, comme la plateforme ReColTer, d'autres sont portés par des entreprises privées, ou même de filières, atteste Geoffrey Lafosse. C'est ce qui se passe autour de la boucherie Marcou, à Mens, ou de Motte Viandes, à La Mure, qui achète une partie de ses porcs à un producteur local, les transforme et commercialise ses produits dans des circuits de proximité. »

Accompagnement sur mesure

Aussi autonomes deviennent-ils, les Syam ont souvent besoin d'un coup de pouce au démarrage. Car l'idée est bien de faire travailler ensemble des gens de culture et d'horizons différents (agriculteurs, arti-

Mangez Bio Isère
NOS PRODUCTEURS ET PARTENAIRES

- PRODUITS LAITIERS DE VACHE, CHÈVRE OU BREBIS
- VIANDES, POISSONS OU ŒUFS
- FRUITS
- LÉGUMES
- ÉPICERIE LOCALE
- PAIN

LA MURE ABATTOIR D'ÉLEVEURS
 Dans son installation en 2012, ce point mutualisé fait le choix de la vente collective. « Travailler avec Mangez Bio Isère me permet de vendre mes cultures et collecter mes légumes à un prix juste. »

ANJOU ERIC ROZIER
 Dans ses serres, Eric cultive des fruits selon les principes de l'agriculture biologique. Au fil des saisons, cet agriculteur propose tomates, courges, échalotes pour la plus grande plaisir des consommateurs.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

COLLEGE LOUIS MAURET DE LA MURE
 À chaque repas un trait bio

RESTAURANT MAURICE DE PONT DE CLAIN
 Chaque mois de la viande de bœuf bio d'Isère

ALBERGE DE LA GELINETTE À REVEL
 Une carte aux restos de nos passages

LYCÉE PAOLO HENRI DE ET ANASTAS THÉRES
 Selon la saison une grande diversité de produits bio

Mangez Bio Isère regroupe l'offre bio locale et la commercialise auprès de 120 professionnels.

sans, commerciaux, élus, gestionnaires de collectivités...), qui ne parlent pas forcément la même langue. « L'accompagnement que nous proposons est plus ou moins poussé selon les cas, précise le chargé de mission de la chambre d'agriculture. Avec Mangez Bio, ça a été très ponctuel. En revanche, ReColTer a été pas mal accompagné à ses débuts quand il s'est agi de construire le projet des élus (réintroduire du local dans les menus des cantines scolaires). Nous avons été beaucoup plus loin encore avec les Éleveurs de saveurs : il a fallu construire le groupe et lui donner un objectif commun, puis travailler sur la montée en compétences, la gestion des flux d'informations, la recherche de débouchés... Ce sont parfois de vrais apprentissages : le commerce, le marketing, la logistique, la communication, ça ne s'improvise pas. »

Si les Syam ne réinventent pas grand-chose, ils ont le mérite de reconnecter les acteurs du territoire au territoire. C'est dans l'air du temps. Leur chance, en Isère, c'est de pouvoir s'appuyer sur le déploiement d'une marque locale, elle-même portée par le tout jeune Pôle agroalimentaire. Une opportunité que la plupart d'entre eux ont saisie en adhérant à la marque IsHere.

● MARIANNE BOILÈVE

Foncier Compenser la perte irréversible de terres agricoles

L'élargissement de l'A75 dans le Puy-de-Dôme et la perte du foncier qui en découle ont donné lieu à la mise en place de mesures de compensation collective agricole. Objectif : consolider l'économie agricole du territoire impactée par cette emprise foncière.

Construction d'infrastructures routières, création de zones pavillonnaires, urbanisation... autant de projets qui, chaque année, consomment davantage de terres dédiées à la production agricole. Dans le Puy-de-Dôme, l'élargissement de l'autoroute A75 fait partie de ces projets à forte pression foncière ; sauf que, cette fois-ci et pour la première fois dans le département, l'ampleur de l'ouvrage portant sur 35 ha, a conduit la société APRR à se soumettre aux dispositions législatives de 2016 ayant pour objectif d'appliquer à l'économie agricole le principe « éviter-réduire-compenser ».

Étude préalable

Ce texte introduit un dispositif prévoyant la réalisation d'une étude préalable pour les projets d'ouvrages ou d'aménagements qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole. « Cette étude met en évidence les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire », explique Géraldine Rodarie, conseillère urbanisme et appui aux collectivités à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Le projet en question portant sur une surface agricole supérieure à 5 ha entraine donc dans le champ d'application de ce dispositif légal. Une étude sur l'impact du projet d'élargissement sur l'économie agricole du territoire est alors réalisée par la chambre d'agriculture. En mars 2018, les résultats sont présentés à la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) qui valide le principe selon lequel l'élargissement de l'A75 nécessite la mise en place de mesures agricoles collectives pour un montant global de 250 000 € à injecter



L'élargissement de l'A75 au sud de Clermont-Ferrand a retiré 35 ha de terres agricoles

dans l'économie agricole locale, afin de compenser la perte irréversible de foncier.

Identifier des projets collectifs

L'enveloppe de compensation définie, il fallait alors dénicher les projets collectifs pouvant bénéficier de cette aide financière. Un groupe de travail est créé, composé d'APRR, de l'État, du Grand Clermont et de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. « Dans un premier temps, nous avons sollicité les agriculteurs du secteur afin de faire émerger des projets collectifs. Des idées comme la création d'une station météorologique collective ou la mise en place d'aires de lavage pour les pulvérisateurs ont été évoquées... mais sans succès auprès des exploitants agricoles », explique Nicolas Rougier, conseiller urbanisme à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. « Du coup, nous avons lancé un appel à projets en mai 2019. »

Pour être retenus, les projets devaient être portés par une structure collective et répondre à certains critères : générer de la valeur ajoutée par le maintien et le développement des filières et d'emplois

potentiels ; promouvoir la diversification des productions, l'innovation technique ou technologique pour le territoire ; favoriser la transformation, la commercialisation, les circuits courts, la recherche d'autonomie sur les exploitations etc... et bénéficier aux territoires Clermont Auvergne Métropole et/ou de Mond'Arverne Communauté. « En revanche, les projets ayant pour seul objet l'achat de foncier agricole étaient exclus », précise Nicolas Rougier. Sur la base de ces critères, les projets les plus pertinents ont été examinés par le Comité. Sur 12 dossiers déposés, 4 ont été validés, chacun bénéficiant de 40 à 80 % de financement. Une convention de financement a ensuite été signée par la société APRR avec chacune des quatre structures. « Cela permet au comité de pilotage de s'assurer de la bonne réalisation des mesures et de débloquent les fonds consignés auprès de la Caisse des Dépôts au fur et à mesure de l'avancée des projets », indique Géraldine Rodarie.

● CHARLOTTE ROLLE

Il a dit

Jean Pierre Buche, agriculteur, maire de Pérignat-sur-Allier et représentant du Grand Clermont sur ce dossier.

« Toutes les parties prenantes de l'opération ont fait œuvre de pragmatisme pour utiliser au mieux la compensation de 250 000 €. Les attributions ont permis de mettre en avant des projets de développement agricole variés et de dynamiser des filières. Mais intellectuellement la démarche est difficile à digérer. Il ne faut pas oublier qu'à l'origine du dispositif 35 ha de terres ont été supprimés au détriment de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la biodiversité. Nous devons donc rester très vigilants et réfléchir davantage aux différents projets immobiliers et autoroutiers qui impactent les espaces naturels et agricoles »



La société APRR a financé à hauteur de 250 000 euros quatre projets collectifs agricoles en compensation de l'emprise foncière de l'élargissement de l'A75.

Projet d'élargissement de l'A75 Quatre mesures de compensation agricole retenues

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'A75 au sud de Clermont-Ferrand, quatre projets agricoles collectifs ont bénéficié d'une aide financière compensatoire de la part de la société APRR.

Quatre projets collectifs se partagent à différents niveaux l'enveloppe compensatoire de 250 000 €, financée par la société APRR : l'aménagement d'un atelier de découpe bovin, ovin et caprin au sein de l'abattoir situé sur le site de l'INRAE à Theix, porté depuis 2015 par Dômes Sancy Élevages. Le renouvellement et la plantation d'arbres sur le verger test des Cheires à Saint-Amant-Tallende, porté par l'association Îlots Paysans, dont l'objet est de soutenir les reconversions et les parcours d'installation favorisant le test d'activités agricoles. Le développement de la filière ail porté par la fédération de l'ail du Puy-de-Dôme avec pour but d'obtenir une IGP « ail rose de Billom » afin de valoriser davantage ce produit historiquement présent dans le département.

Booster l'appro de produits maraichers bio

Le quatrième projet, porté par l'association Auvabio,

est la création sur l'agglomération clermontoise d'une plateforme d'approvisionnement en fruits et légumes bio à destination du demi-gros (magasins spécialisés, GMS, restauration hors foyer, etc.). « Ce projet était dans les tuyaux depuis 3 ou 4 ans, précise Patrice Goutagny, le président de l'association. Une plateforme fonctionne déjà sur une ferme située à Malintrat mais ce n'est qu'une solution transitoire. Nous avons besoin de structurer notre logistique et de dimensionner des bâtiments à la mesure des volumes disponibles à la vente ». Créée en mai 2019, Auvabio compte aujourd'hui plus de 50 producteurs maraichers. De quoi structurer l'offre et répondre à une demande croissante de la part des distributeurs locaux. L'association ne souhaite pas concentrer l'offre sur une seule plateforme mais sur plusieurs, réparties sur le département, dans des secteurs proches des bassins de consommateurs. « Auvabio n'est pas une centrale d'achat mais un outil de commercialisation pour les producteurs maraichers bio », précise Patrice Goutagny. L'association partage des services et du matériel. Elle mutualise les ventes de produits via un contrat de mandat : « un système d'étiquetage aux couleurs d'Auvabio est mis à disposition mais chaque producteur reste propriétaire de ses produits », précise le président. « Notre plus gros travail aujourd'hui est d'identifier les volumes estimés en termes de besoins pour que chaque producteur puisse se positionner ensuite. Nous devons mettre l'offre face à la demande. Et c'est sur cet axe d'animation que la compensation agricole des APRR intervient ».

● C. ROLLE

Organisation foncière **Échanger** pour améliorer son parcellaire

La Haute-Loire, département au foncier très morcelé, a mis en place une procédure d'échanges de cultures en 2007. De nombreux agriculteurs ont pu en bénéficier.



Coline Brat, l'animatrice qui sera en charge de la procédure d'échanges de cultures.

La Haute-Loire fait partie des départements où le foncier est le plus morcelé et le plus exigü de France. Pour remédier à cette problématique, la profession agricole a lancé une réflexion en vue d'améliorer le parcellaire dans le cadre d'échanges de cultures dits « en jouissance ». La procédure, au départ suivie par l'Adasea et qui bénéficiait d'une aide financière du Département, a démarré en 2007 puis a été reprise en 2011 par la chambre d'agriculture. Sébastien Portal, responsable de la démarche pendant des années et actuel chef du service développement des territoires de la chambre d'agriculture, explique tout l'intérêt de cette procédure : « L'idée était de conduire une animation à l'échelle de la com-

mune en réunissant l'ensemble des exploitants. Les échanges de cultures sont une procédure plus souple qu'un remembrement et qui n'a aucun impact sur la propriété des parcelles. Les échanges sont par ailleurs

multilatéraux, ce qui maximise la possibilité de modérer le parcellaire ».

5000 ha échangés depuis 2007

La démarche qui a concerné entre 6 à 7 communes par an jusqu'en 2018 (date à laquelle l'aide du Département s'est arrêtée et où l'action a momentanément pris fin) consiste à proposer une bourse d'échanges aux agriculteurs concernés. Notons que la démarche repose sur le volontariat des exploitants agricoles. « Sur une commune, les échanges se font généralement à l'échelle de quelques villages. C'est une procédure qui fonctionne bien car les agriculteurs qui ont procédé à des échanges ne reviennent pas en arrière. Depuis 2007, ce sont 5000 hectares qui ont été échangés en Haute-Loire », indique Sébastien Portal.

Un animateur de la chambre d'agriculture est en charge de la procédure ; celui-ci « joue le rôle de médiateur vis-à-vis des exploitants et des propriétaires. Sa présence est importante car il facilite les échanges de foncier entre agriculteurs », précise-t-il.

Les échanges de cultures permettent aux agriculteurs d'agrandir leurs parcelles, ce qui induit un gain de temps (moins de déplacement pour atteindre les parcelles), une meilleure exploitation des parcelles, un gain économique (économie de charges de structures). Stoppée depuis 2018, la procédure d'échanges de cultures continue de susciter de l'intérêt auprès des agriculteurs et des communes du département. La chambre d'agriculture, qui entend relancer cette procédure dès cet automne 2020, a d'ores et déjà identifié une animatrice, Coline Brat, qui sera en charge du dossier.

Roche-en-Régnier

La municipalité prête pour une nouvelle procédure

Une procédure d'échanges de cultures a été mise en place en 2014 sur la commune de Roche-en-Régnier avec l'appui de la chambre d'agriculture. « Sur notre commune, le parcellaire est très découpé et nous avons beaucoup de petites parcelles. La procédure a permis d'agrandir certaines parcelles et d'améliorer le travail des agriculteurs au quotidien. Bien sûr, tous les agriculteurs n'ont pas souhaité s'engager dans les échanges, souvent par peur que les propriétaires des parcelles soient réticents. Mais en tout cas, tous ceux qui ont échangé à l'amiable ont été satisfaits puisqu'ils ne sont jamais revenus en arrière », explique le maire Éric Dunis qui regrette de ne pas être allé assez loin dans les échanges : « nous avons fait des échanges simples, entre deux agriculteurs, alors que nous avions la possibilité d'aller plus loin, entre 3 et 4 agriculteurs ! Et je suis sûr que certains agriculteurs sont



Le maire Éric Dunis.

demandeurs ». Éric Dunis se dit prêt à relancer une démarche avec la chambre d'agriculture dès que cela sera possible : « en quelques années, les terrains changent de mains, il y a sûrement d'autres échanges à faire ». Parallèlement aux échanges de cultures, la commune a également fait l'objet d'échanges en propriété ; une autre démarche qui a, elle aussi, porté ses fruits.

● V. G.

● VÉRONIQUE GRUBER

Toutes les données de votre exploitation à portée de main



Agronomie Fertisols, pour améliorer la fertilité de vos sols

Quelle que soit votre activité, que vous soyez éleveur, producteur de céréales, de fruits, de raisin ou de légumes, la fertilité de vos sols est un facteur clé dans l'atteinte des performances de votre exploitation. Et pourtant, les experts régionaux en agronomie observent une évolution défavorable de la fertilité des sols agricoles de notre région. Un espace ressources sur internet est à votre disposition, depuis quelques jours : fertisols.fr.

Fertisols.fr rassemble toutes les connaissances actuelles entrant en jeu dans la fertilisation des sols en Auvergne-Rhône-Alpes. Objectif : l'améliorer en mettant en place des pratiques adaptées.

Baisse du taux de matière organique (notamment fraction libre), baisse de la disponibilité en phosphore, dégradation de la structure, augmentation des phénomènes d'érosion, les indicateurs de la diminution de la fertilité des sols de notre région sont nombreux. Voilà pourquoi, il est apparu indispensable pour les partenaires de Fertisols (les chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, Arvalis-Institut du végétal, Isara et Vet'Agro) de travailler ensemble pour valoriser et développer les acquis en termes de connaissances, de références, d'expertise et d'outils sur le sujet.

Au menu de Fertisols, un cheminement permet de :

- faire le point sur l'état des lieux des sols d'Auvergne-Rhône-Alpes et les connaissances pour caractériser ses sols,
- réaliser le diagnostic de leur fertilité dans sa globalité, du point de vue physique, chimique mais aussi biologique,
- identifier l'ensemble des leviers et pratiques permettant de l'améliorer.

Fertisols.fr

Sur chaque page, les internautes ont accès à une fiche de synthèse exhaustive. Et deux niveaux de liens permettent d'aller plus loin dans la connaissance et l'expertise du domaine traité avec des comptes rendus d'expérimentations, des présentations, des vidéos témoignages d'agriculteurs ou d'experts, des affiches de synthèse pour aller jusqu'à des mémoires de recherche. Sans oublier un lien permettant de contacter un conseiller proche de chez vous.

Le ministère en charge de l'Agriculture a contribué au financement de cette action, au moyen du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (Casdar).

Il est apparu indispensable pour les partenaires de Fertisols de travailler ensemble pour valoriser et développer les acquis en termes de connaissances, de références, d'expertise et d'outils sur le sujet.

FICHE IV.04 : LES COUVERTS

Fertisols
Auvergne-Rhône-Alpes
INNOVATIONNELS AMÉLIORER FORMER

COUVERTS : CHOIX ET IMPACTS SUR LA FERTILITÉ DU SOL

Les couverts sont fréquemment mis en avant pour leurs contributions bénéfiques à la fertilité des sols qu'elle soit physique, chimique ou biologique. En plus de tous les autres bénéfices qu'ils peuvent avoir. (schéma ci-contre)

Cependant des freins existent encore tels que le choix des espèces les plus adéquates au système de culture, le temps, le coût et surtout une réussite qui est aléatoire, pas toujours au rendez-vous et qui dépend du soin que l'on y apporte.

Le ministère en charge de l'Agriculture a contribué au financement de cette action, au moyen du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (Casdar).

Partenaires : **isara lyon**, **ARVALIS** Institut du végétal, **Vet'Agro** S.p.a

Fertisols
INNOVATIONNELS AMÉLIORER FORMER

À LA UNE
VIDÉO DU MOMENT...
ÉTATS DES LIEUX COMPARATIFS
DIAGNOSTIC
GESTION AMÉLIORATIONS

Éleveurs Paus'Élevage, pour préparer l'avenir et faire autrement

Paus'Élevage est un nouveau site web dédié aux éleveurs d'Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement aux éleveurs de ruminants. Objectifs : trouver des informations pour comprendre les évolutions impactant le métier d'éleveur et découvrir des pistes d'actions pour prendre en compte et faire face à ces nouveaux défis.

Paus'Élevage tire sa particularité du travail d'analyse des attentes des éleveurs conduits en amont du projet. A deux reprises, des éleveurs, conseillers de terrain, associés à des experts et des chercheurs se sont rassemblés pour exprimer où étaient les besoins d'informations prioritaires des agriculteurs.

Le thème du changement climatique est arrivé au premier plan de leurs préoccupations : comment il se caractérise dans notre région ? Son impact sur l'élevage régional, sans omettre aussi comment et à quel moment l'agriculture contribue au phénomène ? Côté propositions, de nombreuses ressources sont mises en ligne sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation à laquelle peuvent contribuer les élevages.

Même démarche pour la prise en compte des attentes sociétales : d'abord bien les comprendre puis prendre connaissance de témoignages et d'outils que peuvent mobiliser les éleveurs pour développer une communication avec le grand public, les consom-

PAUS'ÉLEVAGE
PORTAIL D'APPLI UTILE ET STRATÉGIQUE POUR LES ÉLEVEURS

À LA UNE
LA VIDÉO DU MOMENT
PARTENAIRES : INRAE, COP, Ceraq, etc.

mateurs. Côté stratégie et organisation, un certain nombre de dispositifs et d'analyses sont à disposition sur le thème de la gestion du temps de travail, son organisation, le travail à plusieurs, la prise de décision stratégique, mais aussi toute une série de questionnements sur les notions d'optimum et d'équilibre entre charges, investissements, volume de production et travail.

Pause-élevage.fr

Concrètement les éleveurs trouveront sur ce site, une mine d'informations sous forme d'articles, vidéos, infographies. L'originalité de cet espace réside dans le souhait de ses concepteurs de rassembler, en un seul

endroit, des documents provenant de nombreux acteurs de l'élevage. Expertisés par un groupe de chargés de mission et de conseillers, les documents les plus transversaux, si possible conçus ou déclinés régionalement, ont été sélectionnés. Dans un certain cas de figure, de nouvelles vidéos ou infographies ont été réalisées pour répondre aux besoins des éleveurs. L'approche transversale, interprofessionnelle est aussi un des points forts de ce projet dans lequel sont associés Inrae, Idele, les chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, la Ceraq, la Coopération Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes élevage et la Fidocl. Ont aussi été associés à la démarche : la fédération régionale de l'agriculture biologique, les interprofessions viande et lait, la FRCUMA, Trame Le ministère en charge de l'Agriculture a contribué à son financement au moyen du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (Casdar).

Paus'Élevage, c'est : “ prendre le temps de faire une pause pour préparer l'avenir et découvrir comment il est possible de faire autrement. ”

DESCInn Rami Fourrager®, le jeu où tout est possible sans prendre de risque

Face aux changements climatiques, les agriculteurs repensent leur système d'exploitation avec l'aide d'outils aussi ludiques que fiables tel que le Rami Fourrager®. Dans le Puy-de-Dôme, Guillaume Ducros, producteur laitier, accompagné de Stéphane Violleau, conseiller fourrage à la chambre d'agriculture, ont eu recours à ce plateau de jeu pour améliorer l'autonomie alimentaire de l'exploitation.

C'est à travers le réseau des fermes innovantes DESCInn¹ que Guillaume Ducros a eu recours au Rami Fourrager®. Cet outil d'aide à la décision développé dans les années 2010 par l'Idelc, l'Inra, les chambres d'agriculture, des Ci-

vam et des groupements d'agriculture biologique, se présente sous la forme d'un plateau de jeu. Après avoir défini son exploitation type, l'agriculteur doit jouer la stratégie pour tenter de conserver un maximum d'autonomie fourragère malgré les aléas cli-



Le Rami Fourrager® se présente tel un plateau de jeu de société mais il a tout d'un outil d'aide à la décision des plus sérieux.

matiques. Une façon originale et surtout ludique de tester diverses rotations et assolements ainsi que de revoir la conduite de son troupeau.

Simulation, résultats et prise de conscience

Guillaume Ducros, éleveur de vaches laitières à Augerolles (Puy-de-Dôme), a abordé l'utilisation du Rami Fourrager® de manière à se rassurer dans ses choix. Depuis plusieurs années maintenant, il a entamé une nouvelle stratégie sur son exploitation. « Je recherche la performance économique et agronomique avec un accent particulier sur la conservation des sols. Mon premier objectif est de ne plus acheter un seul fourrage. Je l'ai atteint il y a deux ans (sauf pour la paille) mais je veux aller plus loin. »

Guillaume Ducros élève 70 vaches de race prim'holsstein sur une surface de 110 hectares. Au sein de cette SAU, une vingtaine d'hectares est consacrée à la production céréalière, 20 ha aux prairies temporaires et le reste aux prairies permanentes. Sur ces terres, le producteur teste différentes cultures et surtout diverses méthodes. « J'ai semé derrière de l'orge des maïs à indice court avec un sorgho en mélange pour un ensilage à l'automne. Autre essai, j'ai semé un méteil derrière des maïs pour l'ensilage. Dans cette même parcelle, au 15 mars, j'ai semé par-dessus un mélange trèfle et luzerne. L'année dernière, pendant les canicules, j'affourageais en vert mes vaches dans le bâtiment et ne les sortais à la pâture que la nuit. Elles ont profité de la fraîcheur et se sont mieux alimentées. » Ces essais novateurs ont cependant la limite du stade expérimental. L'éleveur est parfois pris de doutes et hésite à aller encore plus loin de « peur de se planter » et devoir recourir à l'achat de fourrages. Avec le Rami Fourrager®, il a pu tester ces nouvelles idées. « Le jeu permet de chiffrer les choses et d'établir un bilan fourrager prévisionnel. Il m'a donné une meilleure idée du potentiel de mon assolement et permis d'entamer une nouvelle réflexion sur mes rotations. »

« La force du groupe est tout l'intérêt du jeu »

Le Rami Fourrager® ne serait pas un jeu digne de ce nom s'il ne réunissait pas autour de la table plusieurs joueurs. Ces joueurs-agriculteurs doivent rivaliser d'ingéniosité, de stratégie et confronter leurs connaissances pour déjouer les pièges climatiques. « Le Rami Fourrager® a été conçu pour travailler en

L'utilisation du Rami Fourrager® a permis à Guillaume Ducros d'être encouragé dans ses nouvelles pratiques agronomiques.



groupe et c'est là toute son utilité car chacun apporte sa pierre à l'édifice. » Stéphane Violleau, conseiller fourrage à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme utilise cet outil depuis plus de deux ans. Il a déjà accompagné six groupes d'agriculteurs dans ce jeu aux multiples enjeux. « Les objectifs sont de préserver l'autonomie fourragère face aux changements climatiques, atteindre cette autonomie avec des céréales si besoin, simplifier son travail et limiter les intrants. Nous sommes dans une situation où nous pouvons tout tester sans prendre de risque. »

Les éleveurs s'essayaient ainsi à subir une année d'une extrême sécheresse avec un printemps sec, type 2011, et un été sec semblable à 2015. Ils ont également testé l'arrêt du maïs ensilage. Après avoir construit son exploitation de départ, tout peut arriver dans le Rami Fourrager®. « Le but est de trouver l'adéquation entre les surfaces et le troupeau, capable d'encaisser les

aléas. Nous allons inévitablement vers un changement climatique. Les éleveurs doivent se prémunir et être prévoyants. » Que l'on soit éleveur de bovins, d'ovins, de caprins en lait ou viande, le Rami Fourrager® permet à chacun de tester son exploitation.

● MÉLODIE COMTE

1. Développement et étude de systèmes de culture innovants.



« Le Rami Fourrager® a été conçu pour travailler en groupe et c'est là toute son utilité car chacun apporte sa pierre à l'édifice »

Stéphane Violleau, conseiller fourrage à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Arboriculture Bien utiliser son pulvérisateur pour réduire la quantité d'intrants

Dans le cadre d'Innov'action, la chambre d'agriculture de la Drôme, en partenariat avec le syndicat des producteurs d'abricot des Baronnies et la coopérative du Nyonsais Vignolis, a organisé une journée sur le thème « Mieux pulvériser pour plus d'efficacité ». Retour.



« L'utilisation de buses anti-dérive présente une réduction significative de la dérive, entre 30 et 50 %, à condition d'avoir un bon réglage »

Benoît Chauvin-Buthaud, ingénieur conseil spécialisé en arboriculture fruitière et agriculture de précision à la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Alors que la pression sociétale est de plus en plus forte envers les agriculteurs et l'utilisation de produits phytosanitaires, la chambre d'agriculture de la Drôme a organisé, le 13 février dernier, une journée Innov'action dont le thème était « quelles pistes pour réduire les doses de produits phytosanitaires ? ». Ainsi, Benoît Chauvin-Buthaud, ingénieur conseil spécialisé en arboriculture fruitière et agriculture de précision à la Chambre d'agriculture de la Drôme, avait reçu une vingtaine de personnes sur une parcelle d'abricotiers d'Olivier Arnaud à Bésignan, dans les Baronnies. « L'an dernier, nous avons ressenti une forte pression dès lors que les arboriculteurs ont commencé à traiter. L'idée de proposer une journée Innov'action, visant à apporter des pistes de réflexion pour une réduction des intrants, nous est donc apparue comme primordiale. L'objectif est d'accompagner les exploitants vers une meilleure utilisation de leur matériel de pulvérisation, afin de rendre les traitements plus efficaces, tout en les réduisant lorsque cela est possible. Dans un contexte de pression sociétale, il est important de prendre en considération les préoccupations et inquiétudes du voisinage », avoue Benoît Chauvin-Buthaud.

Limiter la dérive

Avec les conseils de Renaud Cavalier, expert machinisme et pulvérisation à la chambre d'agriculture du Gard, les arboriculteurs présents ont pu découvrir les différentes pistes à explorer pour limiter l'usage des intrants. « Le sujet de la dérive prend de plus en plus d'importance », a souligné le responsable gardois. Les interrogations ont donc porté sur les possibilités disponibles sur le marché pour réduire le



Une vingtaine de professionnels de la filière avait répondu présent à cette journée Innov'action organisée à Bésignan (Drôme). Depuis, nombre d'entre eux se sont équipés de buses anti-dérive.

risque de dérive. « De nombreux réglages sont possibles : cela demande simplement de changer nos pratiques et de s'adapter », a-t-il poursuivi. Tout d'abord, il convient de modifier les buses de pulvérisation. Plus les gouttelettes sont fines, plus elles seront sensibles au vent et s'évaporeront dans l'environnement. En revanche, avec des buses anti-dérive de 250 microns (au lieu de 100 microns), le risque est moindre et l'efficacité meilleure puisque seulement les feuilles sont touchées. Pour le confirmer, Renaud Cavalier a pu compter sur le soutien des équipes techniques de Syngenta, venues présenter l'outil Quali-drop. Le concept est simple : placer des panneaux noirs en polyéthylène dans chaque rang traité lors d'un passage, puis pulvériser de l'argile diluée. Les impacts des gouttes apparaissent en blanc, révélant les zones plus ou moins atteintes.

Vers un changement de pratiques

Ce service permet ainsi d'évaluer la répartition de la pulvérisation et de pouvoir agir, après essai, sur un réglage plus précis du pulvérisateur. « La ventilation et la vitesse de turbine sont aussi un levier important à prendre en compte », explique Renaud Cavalier. En privilégiant les premières vitesses et en adaptant en fonction du stade de végétation, la dérive sera moindre. « L'utilisation de buses anti-dérive présente une réduction significative de la dérive, entre 30 et

50 %, à condition d'avoir un bon réglage », poursuit Benoît Chauvin-Buthaud.

« Au vu du monde actuel, il faut évoluer tout en prenant en compte l'aspect environnemental. Cela peut passer par des techniques peu coûteuses, comme la prise en compte de la première vitesse, du régime prise de force, etc. Par ailleurs, changer les buses présente certes un coût mais nous sommes obligés de modifier nos pratiques de travail », rajoute Renaud Cavalier. Pour finir, l'expert machinisme et pulvérisation de la chambre d'agriculture du Gard rappelle que le volume par hectare (ha) doit également être revu

à la baisse : « il ne faut pas vouloir mettre trop d'eau. Tout ce qu'on va mettre en trop finira dans l'atmosphère ou sur les sols ». De nombreux leviers existent donc pour limiter la dérive des produits phytosanitaires. Reste désormais à la profession la nécessité de changer ses habitudes... « Depuis la démonstration du mois de février, j'ai eu connaissance de plusieurs arboriculteurs du coin qui se sont dotés de buses anti-dérive. Cette journée Innov'action a eu un impact positif sur l'évolution de certaines pratiques agricoles », conclut Benoît Chauvin-Buthaud.

● AMANDINE PRIOLET



Une démonstration de pulvérisation d'argile, avec des buses différentes, a été réalisée sur une parcelle d'abricotiers d'Olivier Arnaud, arboriculteur à Bésignan.

Buses anti-dérive

Jérôme Morin a franchi le pas



Jérôme Morin, agriculteur à Bésignan dans la Drôme, s'est équipé d'un pulvérisateur avec buses anti-dérive en 2019.

Depuis l'an dernier, Jérôme Morin, arboriculteur et viticulteur à Bésignan, dans les Baronnies (26), s'est muni d'un nouveau pulvérisateur S21 sur lequel il a pu adapter des buses anti-dérive. Au-delà de limiter la dérive, cet investissement lui a également permis de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. « Je m'en sers aussi bien pour l'arboriculture que pour mes vignes. Il me suffit de changer les buses et de modifier le réglage de débit du tracteur pour régler la pression », prévient-il. Après plusieurs utilisations et l'adaptation de l'étalement, de la vitesse et de la pression, Jérôme Morin a pu baisser le volume des traitements. « La journée Innov'action proposée par la chambre d'agriculture de la Drôme m'a été très bénéfique, et les conseils donnés utiles. J'ai pu diminuer mon apport d'intrants dans mes cultures, en passant de 750 l/ha à 500 l/ha en arboriculture, et de 200 l à 150 l/ha dans les vignes, sans que cela ne rajoute de maladie supplémentaire », souligne l'agriculteur. Pour autant, il avoue avoir eu un peu peur des buses anti-dérive : « il est difficile de se rendre compte, depuis le tracteur, si la bouillie est bien répartie sur nos arbres. Il m'a été nécessaire de faire des tests de pulvérisations, en vérifiant le travail réalisé dans la parcelle par le biais de papiers hydro-sensibles. » ● A.P.

Bon à savoir

Toutes les buses anti-dérive ne sont pas homologuées « zones de non-traitement ». Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a actualisé, le 27 février dernier, la liste des équipements permettant de limiter la dérive. Celle-ci est parue au Bulletin officiel et mentionne des coefficients de réduction de dérive variable (de 66 % à 90 %) et précise la pression d'utilisation requise. Les équipements cités permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordure des points d'eau (de 20 ou 50 mètres à 5 mètres) et, sous certaines conditions, les distances non traitées à respecter vis-à-vis des riverains selon l'arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Liste à retrouver via : <https://urlz.fr/dxPD>

Changement climatique Adapter la production fourragère pour des élevages plus résilients

Sécuriser les rendements et les systèmes fourragers face aux aléas climatiques, et notamment au risque sécheresse, tel est l'enjeu du programme SécuFourrages, financé durant trois ans dans le cadre du dispositif d'expérimentation régionale Pepit.

En cette fin juillet, la mise en place de l'expérimentation tient presque de l'exploit. À Belmont, comme un peu partout en Isère, le sol est sec, poussiéreux, peu propice aux semis. Ce qui n'empêche pas Serge Drevet d'engager le travail avec un bel enthousiasme. « Ce qui m'intéresse, c'est de faire des essais, explique l'éleveur du Gaec des Sources. L'exploitation est en zone vulnérable et

nous devons couvrir nos sols. Autant le faire avec du fourrage pour nourrir nos bêtes, car nous sommes autonomes, mais sans beaucoup de marge. Encore faut-il déterminer les mélanges les mieux adaptés à l'évolution du climat. »

Expérimentation hors norme

C'est tout l'enjeu du programme Sécu Fourrages, piloté par la chambre d'agriculture de l'Isère dans le cadre d'un appel à projet régional Pepit¹. Comme le Gaec des Sources, une douzaine d'exploitations, fermes expérimentales et lycées agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes² participent à cette expérimentation hors norme. Objectif : assurer la production fourragère des élevages dans un contexte climatique complexe, fortement affecté par la hausse des températures et des épisodes de sécheresse récurrents, de plus en plus sévères. « L'idée est de diversifier les systèmes fourragers pour sécuriser les rendements, sachant que les aléas climatiques sont multiples ; il y a la sécheresse, bien sûr, mais aussi la grêle et le froid », précise Jean-Pierre Manteaux, conseiller fourrage à la chambre d'agriculture de la Drôme et chef de projet technique de SécuFourrages.

Démarré en janvier dernier, le programme doit du-

« L'idée est de diversifier les systèmes fourragers pour sécuriser les rendements, sachant que les aléas climatiques sont multiples ; il y a la sécheresse, bien sûr, mais aussi la grêle et le froid. »

Jean-Pierre Manteaux, conseiller fourrage à la chambre d'agriculture de la Drôme et chef de projet technique de SécuFourrages.



Séance de semis sur une parcelle du Gaec des Sources à Belmont (Isère). Semées le 24 juillet, les dérobées d'été mises en place ont un peu souffert du manque d'eau. Une douzaine de bandes ont été implantées en semis direct : quatre avec des sorghos multicoups seuls, une avec du Teff grass (céréale éthiopienne), quatre avec des mélanges de trois espèces, et trois avec mélanges de six à huit espèces dans une double optique agronomique et pâturage.

rer trois ans. Sur le terrain, un gros travail d'expertise a été conduit en amont avec chaque partenaire. « Nous sommes partis des pratiques locales pour les faire évoluer et obtenir des mélanges fourragers plus résilients, adaptés aux évolutions et aux contextes pédo-climatiques de chaque territoire », détaille le conseiller technique. Tous les sites ne vont donc pas tester les mêmes mélanges, mais l'ensemble des expérimentations permettra de construire une palette de références répondant à la plupart des situations régionales.

Axes de travail complémentaires

SécuFourrages travaille sur trois axes complémentaires : les prairies temporaires multi-espèces (PME), les cultures intermédiaires (dérobées d'été) et les doubles cultures (méteil + sorgho). Cette stratégie doit permettre de maintenir des quantités de fourrage de qualité pour chaque élevage, mais aussi de récolter des productions plus homogènes d'une année sur l'autre. De nouvelles variétés, comme le teff grass, une céréale éthiopienne, seront également implantées à titre expérimental.

Pour ce qui est des prairies, l'objectif est de cultiver des prairies multi-espèces pâturées, diversifiées et résistantes au sec (avec de la fétuque élevée ou du dactyle selon la profondeur des sols), tout en garantissant une bonne valeur fourragère. « Il s'agit de conserver une couverture au sol durant quatre à cinq ans minimum, indique Jean-Pierre Manteaux. Les PME, comme les cultures intermédiaires, ne vont pas

forcément produire en été, mais elles vont permettre de développer le pâturage à l'automne ou en sortie d'hiver. » Plusieurs essais comportent également des légumineuses de fauche, ainsi que des plantes bio-actives, comme la chicorée ou le plantain, qui jouent un rôle antiparasitaire intéressant, notamment chez les petits ruminants.

Valorisation par la pâture

Pour les dérobées d'été, étant donné le côté aléatoire de la production, le technicien estime intéressant de valoriser la production par la pâture, surtout en élevage ovins viande ou en bovins lait (génisses et vaches taries). Il suggère d'ailleurs d'étaler les semis de façon à décaler les possibilités de pâturage. Une démarche prometteuse pour de nombreux élevages. « Nous travaillons là-dessus depuis plusieurs années, témoigne Adrien Raballand, le chef d'exploitation de la ferme expérimentale du lycée agricole de La Côte-Saint-André (Isère). Nous allons tester plusieurs modalités de couverts multi-espèces susceptibles de pousser dans le sec, associant le sorgho multi-coups, le tournesol, l'orge et la vesce par exemple ou le moha et le trèfle d'Alexandrie. Pour l'instant, c'est un peu compliqué étant donné le manque d'eau. Certaines modalités sont mal engagées, mais on peut avoir des bonnes surprises dans quelques semaines. En tout cas, je l'espère, car on compte beaucoup sur ces pâturages pour les brebis quand elles redescendent de l'alpage. »

La logique est sensiblement la même pour les

doubles cultures, basées sur une combinaison méteil-sorgho (monocoupe ou multicoupe selon le système d'exploitation). « En petits ruminants, on vise une double culture pâturée : méteil puis sorgho multicoups pâturé, détaille Jean-Pierre Manteaux. Les méteils seront semés avant la fin septembre pour être récoltés au printemps, les sorghos prenant la suite en mai 2021 pour être pâturés l'été. En bovin lait, on ira en revanche sur du méteil ensilé, suivi de sorgho mono-coupe ensilé. »

Pour comparer les résultats dans des conditions très séchantes, certains mélanges, notamment pour les prairies multi-espèces, seront testés sans irrigation au lycée agricole du Valentin dans la Drôme. « Ça permettra de voir ce qui nous attend d'ici 10 ou 25 ans, car on est sur une pente séchante qui s'accélère, justifie Jean-Pierre Manteaux. Météo France nous dit qu'on est dans des conditions normales, mais ce "normal" intègre le réchauffement climatique qui nous affecte depuis 40 ans. » Et qui rend obsolètes bon nombre de références régionales. D'où l'intérêt des résultats livrés par SécuFourrages au cours des trois prochaines années.

● MARIANNE BOILÈVE

1. Soutenus par la Région et la chambre d'agriculture régionale, les projets Pepit financent des travaux de recherche, d'innovation et de développement au service des exploitations agricoles.

2. Sont impliqués les chambres d'agriculture, des exploitations, des fermes expérimentales et des lycées agricoles de l'Isère, de la Drôme, de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardeche, de Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de Haute-Savoie.

L'Isère pilote de SécuFourrages

En Isère, le changement climatique est une réalité qui affecte fortement les élevages depuis plusieurs années. La chambre d'agriculture, qui menait déjà des actions « fourrages » dans le cadre du PEP Bovin lait, a donc fait le choix stratégique et politique de piloter un programme rassemblant treize partenaires de neuf départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. « Les récentes sécheresses sont dans toutes les mémoires, confie Fanny Corbière, cheffe de service productions animales à la chambre d'agriculture de l'Isère. Les analyses montrent que nous sommes clairement dans un couloir de remontée du climat méditerranéen. Si nous ne voulons pas perdre nos élevages en Isère, où la rentabilité repose presque exclusivement sur l'autonomie fourragère des exploitations, il faut que nous travaillions sur la question de l'adaptation de la production fourragère. »

Nouvelles références

L'appel à projet régional lancé dans le cadre des Pôles d'expérimentations partenariales pour l'innovation et le transfert vers les agriculteurs d'Aura (Pepit) lui en a fourni l'occasion. Retenu en décembre dernier et doté de 250 000 euros, financés à 60 % par la Région, le programme vise à déterminer de nouveaux mélanges fourragers adaptés aux conditions pédo-climatiques de chaque territoire. Sa finalité est de permettre aux exploitations de gagner en autonomie tout en améliorant leurs performances environnementales. « La résilience des exploitations face aux aléas climatiques est une question cruciale, souligne Fanny Corbière. Certains éleveurs continuent de miser sur le maïs, mais ça devient de plus en plus précaire. Il faut que nous établissions de nouvelles références pour proposer aux agriculteurs les bonnes cultures au bon endroit. » C'est tout le sens du projet SécuFourrages qui a trois ans pour fournir des résultats intéressants l'ensemble de la région Aura.

● M.B.



Essai du Mottier. À titre comparatif, en complément des essais financés dans le cadre du projet Pepit, la chambre d'agriculture de l'Isère a réalisé plusieurs expérimentations sur la plateforme du Mottier (zone de captage).

PAI S'installer
en agriculture



Créer ou reprendre une exploitation agricole ?
En famille ou hors cadre familial ?
C'EST POSSIBLE !



Avec les Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes,
toute une gamme d'outils à votre service pour :
CONSTRUIRE votre projet, **ENRICHIR** vos compétences
TROUVER une exploitation ou s'**ASSOCIER**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



 [deveniragriculteur.fr](https://www.deveniragriculteur.fr)


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**LA RÉGION
DE L'AGRICULTURE**
FIERS DE NOS AGRICULTEURS



#laregiondelagriculture
[auvergnerhonealpes.fr](https://www.auvergnerhonealpes.fr)

**AGIR CHAQUE
JOUR DANS
VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI DE
LA SOCIÉTÉ**

